

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT

2€ MARS 08

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 326.

JOURNAL MENSUEL

Prisons pour mineurs
Rétention des sans-papiers
Plan sécuritaire banlieues
Répression antisyndicale

LA RÉPUBLIQUE DE LA MATRAQUE

Photo : F. Béjande

Effets d'annonce Refusons la manipulation

Pour nous faire avaler la couleuvre des mesures prises par les riches pour les riches, la spécialité du Sarkozisme est l'effet d'annonce. Il est à la recherche de la belle phrase qui fera couler de l'encre. Mais derrière, il y a la réalité, la nôtre, loin de cette bourgeoisie de cour qui se pavane devant un peuple opprimé.

Il annonce aux travailleurs d'ArcelorMittal que l'État va investir dans l'usine pour la sauver. L'État va donc mettre du fric dans une entreprise qui menace de licencier alors qu'elle vient d'annoncer 6 milliards d'euros de bénéfices! L'absurdité capitaliste n'a pas de limite. Sarkozy sait que cette subvention déguisée ne passera pas auprès de la Commission européenne. Pour les médias, il passe pour un héros.

Les médias justement! Notre cher président est en panne avant son discours de début d'année. Alain Minc, le conseiller de Bolloré, vient lui souffler une idée : la fin de la publicité sur les chaînes publiques. Pour France Télévisions, il va manquer 800 millions d'euros dans les budgets, plus 400 millions d'euros pour les programmes de remplacement des huit minutes de pub

suite page 2...

PLAN BANLIEUES? TOLÉRANCE ZÉRO CHANCE!

Le 22 janvier, puis le 8 février derniers, le gouvernement annoncé dans la cacophonie son «plan pour les banlieues». Retour, à Vaulx-en-Velun, sur une gigantesque opération médiatique qui accoucha d'un flop retentissant. **Page 3**



TU PLIES OU TU LUTTES

Les patrons ne sont pas des bons samaritains : soit tu plies, soit tu luttas. Et heureusement, beaucoup d'entre nous ont fait le second choix. Conditions de travail et salaires, respect du droit syndical, privatisations, licenciements et suppressions de postes. Que ce soit dans le monde de l'enseignement, de l'agriculture, de la grande distribution, des transports ou de la culture, les luttes se rejoignent sur un point : l'urgence face à la situation, la combativité face à la répression. **Pages 3, 4 et 5**

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

Le Musée de la résistance nationale organise une exposition temporaire sur le thème de la solidarité aux personnes persécutées et persécutés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Qui risquait sa peau pour un cousin ou un inconnu? Quelles formes prenaient ces solidarités? Ils sont des milliers de juifs, syndicalistes, soldats alliés, étrangers... à avoir échappé à la mort grâce à la bravoure de personnes hélas trop peu nombreuses. Rencontre avec Xavier, un des archivistes du Musée. **Page 10**



UNE PLANÈTE AUX MILLES FOYERS DE CONTESTATIONS

Grèves générales des fonctionnaires en Algérie (trois jours) et en Centrafrique (deux mois), grève générale de l'USTKE en Kanaky, militants colombiens et argentins en lutte permanente malgré la répression, voire les menaces de mort, mineurs polonais en grève pendant 46 jours... Les travailleurs ne manquent pas de panache sur notre planète : la France restera-t-elle la seule à minauder où finira-t-elle par comprendre que quel que soit le continent une seule réalité régit le monde : seule la lutte paie! **Pages 8 et 9**



SUBPRIMES : LE MONDE ÉCONOMIQUE EN CRISE?

Crise des subprimes, et tout à coup, un risque majeur de crise économique mondiale est apparu. De l'illusion de l'accès à la propriété pour les plus pauvres aux États-Unis à la spéculation par les banques sur les dettes qu'ils accumulent et qu'ils ne pourront pas rembourser, les boursicoteurs ont joué avec un argent qui n'existait pas. Aujourd'hui c'est le retour de bâton. **Page 6**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

... suite de la page 2

par heure. Où iront-ils chercher cet argent? La ministre de la Culture n'en avait aucune idée le soir de la journée de grève chez France Télévisions...

Nous ne pleurerons pas sur la disparition de la pub. Elle a rendu la télévision esclave de l'audimat. Comme le disait cyniquement Patrick Le Lay, «ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible». Mais les salariés du secteur ont de quoi s'inquiéter. Les rumeurs de privatisation des chaînes vont bon train. Les décrochages régionaux risquent de passer aux mains de quotidiens régionaux qui appartiennent à des potes de... La pression sur les sous-traitants, les sociétés de production, sera plus forte. Les premiers à en pâtir seront les travailleurs du spectacle, déjà fortement précarisés par la réforme de l'intermittence. La réflexion doit porter aussi sur un vrai service de télévision qui ne soit pas un relais du pouvoir. Car dès que le chef parle, elle relaie servilement son discours.

Sarkozy annonce aussi que chaque enfant en CM2 doit parrainer un enfant juif déporté. Cette mesure qui, comme pour Guy Môquet, sépare les victimes d'un contexte plus global ne nous fait pas oublier qu'à l'époque la répression était d'une extrême violence et qu'on traquait tous les «déviant» (politiques et étrangers). Sans faire de comparaison, aujourd'hui encore, ce sont les étrangers qu'on montre du doigt et qu'on maltraite. Partout en Europe se dressent des centres de rétention où les sans-papiers sont parqués dans des conditions inhumaines. L'Union européenne prévoit de les fichier comme s'il s'agissait de criminels. Pendant ce temps, les réformes contre les droits des travailleurs continuent. On annonce que les caisses sont vides pour nous faire acquiescer. Le cynisme n'a pas de limite. On apprend que Total fait 13 milliards d'euros de bénéfices, tandis que la Société générale est épinglée parce que ses traders font joujou avec des milliards d'euros... Quand on montre la lune à un idiot, il regarde le doigt. Nous ne serons pas idiots, on ne regarde pas la lune et on tordra le doigt de celui qui veut nous mener vers un capitalisme de plus en plus destructeur!

David  Culture Spectacle RP

Liberté d'expression, oui, mais faut pas abuser...

Pour un mail dont l'objet était «Bas les pattes sur Florimond Guimard» et qui comparait la politique de Sarkozy au régime de Vichy, Romain a comparu le 17 janvier devant le tribunal correctionnel de Paris pour «outrage à personne dépositaire de l'autorité publique». Le verdict a été prononcé le 14 février dernier. Romain est condamné à 800 € d'amende et 1 € de dommages et intérêts pour le locataire de l'Élysée. Le procureur demandait une amende de 750 €...

Une société sécuritaire ad

EPM : encore combien de morts avant fermeture ?

Julien (16 ans) s'est suicidé samedi 2 février à l'EPM (établissement pénitentiaire pour mineurs) de Meyzieu (région lyonnaise). Il avait déjà tenté de se suicider deux fois depuis son incarcération en décembre 2007. Les EPM sont des prisons, dans lesquelles l'État a choisi d'enfermer des enfants dès 13 ans.

Les EPM ont été présentés comme devant devenir des lieux d'éducation avec enseignants, éducateurs et psychologues, offrant des conditions de détention présentées comme idéales (chambres individuelles, salle de sport...). Outre les matières scolaires, l'accent était mis sur les activités nombreuses et variées. C'était oublier que



l'action éducative est incompatible avec l'enfermement, comme l'avaient dénoncé les syndicats des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, qui ont refusé en masse de servir de caution à ces établissements voués à l'échec. Le recours à la précarité – très importante dans ce secteur – a permis à ce projet d'aboutir (les intervenants en EPM sont contractuels ou viennent d'obtenir leur concours). Outre le fait d'être sous-payés, ils n'ont pas la formation adaptée à la gestion d'enfants en souffrance, accentuée par l'enfermement. Parmi les enseignants qui ont accepté de collaborer, certains ont déjà démissionné ou sont en arrêt maladie. La psychologue qui intervient à Meyzieu n'a même pas de bureau pour recevoir les détenus. Ce vernis pédagogique et éducatif a déjà disparu laissant place à une prison dans toute son inhumanité.

La violence et la contrainte d'une prison

En taule, afin de contraindre les prisonniers à se soumettre à la règle et à l'ordre, les enfermés peuvent être punis d'isolement dans des quartiers disciplinaires. Malgré les décrets interdisant de telles pratiques en EPM, dans les faits, des unités de relégation voient le jour. Les prisonniers peuvent également être privés de parler (c'était le cas de Julien). À la demande du directeur de la prison, les Eris (équipes régionales d'intervention et de sécurité, des matons cagoulés) peuvent intervenir en EPM. Ils sont chargés d'intervenir en cas de problème de discipline dans une prison. Ces interventions sont musclées et violentes. Afin que les jeunes de l'EPM de Meyzieu comprennent où ils se trouvent, les

Eris sont intervenus dans les quinze premiers jours! Toutes ces sanctions sont prises par l'administration pénitentiaire sans concertation ni dialogue avec les éducateurs, enseignants ou personnels de santé. Et, comme dans toutes les taules, les rapports de violence et de domination s'exercent aussi entre détenus, alors que les EPM regroupent des jeunes de 13 à 18 ans.

Une volonté étatique : la punition

Dans la pratique, ces établissements permettent de multiplier le nombre de places en taule, car certains quartiers de mineurs des prisons n'ont pas été fermés. Ceci n'a rien d'étonnant, vu la loi sur les peines planchers qui conduira toujours plus de mineurs en prison plutôt que de chercher de véritables solutions à leur problème. Julien, comme d'autres, était un adoles-

cent en souffrance à qui il était indispensable de proposer des soins et une véritable prise en charge. Les moyens consacrés à la construction de ces EPM le sont bien entendu au détriment de l'éducatif et de la prévention, dont les budgets ne cessent de diminuer. Que ce soit dans le cas de Julien ou dans ceux d'élèves de 13 ans, l'État dénie toute humanité à ces jeunes et est prêt à leur imposer une vie atroce. Poursuivant ainsi sa politique répressive, il choisit la criminalisation des jeunes, bien souvent issus des classes populaires, passant sous silence les causes profondes et réelles des problèmes : la précarité et l'insécurité sociale. La ministre de la Justice a défendu et défendra ces lieux indignes, car ils font partie de l'arsenal répressif visant à faire taire la jeunesse. Cette logique est responsable de la mort de ce jeune, mais nos gouvernants continuent leur politique, au risque que de tels drames se multiplient. État Assassin. Ni oubli, ni pardon.

Mickaël  CNT Éducation 69

Procès lycéens, les peines tombent

Le 10 décembre 2007 comparaissent les inculpés majeurs de l'occupation de l'annexe du ministère de l'Éducation nationale en 2005, lors de la lutte des lycéens contre la loi Fillon. Le verdict est tombé le 22 janvier dernier. Pour David (enseignant), coupable avec une peine légère pour les faits reprochés : 800 € d'amende, 700 € solidairement pour les parties civiles et 390 € de frais de justice. Pour Laure, qui plaide coupable : 40 heures de TIG, 800 € d'amende et 600 € pour les parties civiles. Pas d'inscription au casier pour David et Laure. Pour Thomas, qui ne s'est pas présenté : grosse amende (15 000 €) et surtout deux mois avec sursis. Enfin, Samuel et Matthieu sont relaxés. La salle était comble, l'accusation s'est couverte de ridicule, et le procureur a fait son boulot en demandant des peines assez lourdes mais grotesques face à l'accusation de « violence en réunion »!

CRA : cavale sécuritaire sur fond de zones de non-droits

Depuis deux mois, au centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, la mobilisation continue. Les retenus luttent contre la répression qu'ils subissent dans ces camps, en se battant contre leurs conditions de maintien mais surtout contre l'enfermement et demandent leur libération sans condition.

La lutte se matérialise par la destruction des cartes (remises aux détenus à leur arrivée au centre), le refus d'être compté, de s'alimenter, des départs d'incendie... En représailles, ils subissent injures, humiliations, brutalités, mises à l'isolement, fouilles répétées, interdiction de téléphoner ou de recevoir des visites... Des rassemblements s'organisent pour marquer la solidarité ; le dispo-

sitif policier est à chaque fois impressionnant. Les détenus scandent des slogans pour leur liberté avec les militants venus les soutenir.

À Roissy, peu de mobilisation dans les zones d'attente, ces lieux où sont enfermées les personnes à qui est refusée l'entrée en France, même si leur nombre augmente de jour en jour. En janvier, après l'arrivée de nombreux Tchétchènes, la police aux frontières avait ouvert une nouvelle zone d'attente, ZAPI 4, suite à la mobilisation associative. Une fois expulsées les personnes qui y étaient retenues, elle a été fermée. Depuis le 6 février, elle a rouvert, suite notamment à l'arrivée de nombreux Palestiniens. Ce nouveau Sangatte est situé sur les pistes de l'aéroport. Les retenus y dorment sur des lits de camps et n'ont

aucun droit. Les demandes d'asile sont presque toutes rejetées. Les Palestiniens sont renvoyés au Caire (ville de provenance) ou placés en garde à vue quand ils sont inexpulsables, pour être ensuite mis en prison avec en prime une interdiction du territoire de trois ans. Leur seul moyen de lutter reste le refus d'embarquement. Incendies, rafles, expulsions, construction de nouveaux lieux d'enfermement et charters « européens » se succèdent à un rythme effréné. L'auto-organisation des luttes permet, face à cet État sécuritaire, d'organiser la résistance. Développons une seule lutte, la lutte de classe! Libération des détenus. Fermeture des centres et des zones d'attente. Liberté de circulation!

K  Commission travailleurs migrants RP

L'ensemble des témoignages est disponible sur <http://pajol.eu.org/article1036.html>



En 3 photos, Lydiailain et Francine Bajande (2 et 3) révèlent la vie des étrangers en France : la rafle dans un foyer du XIII^e, la résistance au quotidien et l'enfermement.

pte de l'exclusion

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES BANLIEUES

C'est donc à Vaulx-en-Velin, dans l'agglomération lyonnaise, mardi 22 janvier, que le gouvernement Sarkozy a décidé de lancer le premier round médiatique de l'annonce de son « plan Marshall pour les banlieues » aussi surnommé « plan tolérance zéro pour la glandouille ». Cet événement, ou plutôt ce non-événement, tournait justement autour de la participation ou

dans les quartiers populaires n'est ressorti de ce cirque médiatique. Nous avons simplement appris que les moyens attribués seraient répartis entre 100 quartiers dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et du désenclavement. Autant d'engagements qui semblent bien vagues et bien loin de la réalité quand on sait que dans le même temps la plupart des



non du chef de l'État. Viendra? Viendra pas? Telle était la question jusqu'au dernier moment. Après avoir annoncé en grande pompe qu'il viendrait lui-même soutenir son gouvernement, face au caractère inachevé du projet, aux polémiques suscitées et peut-être aux risques de contre mobilisation, Sarkozy a préféré laisser le couple Boutin-Amara assumer seul cette annonce.

En effet, cette venue à Vaulx-en-Velin n'est pas restée sans réaction. Depuis quelque temps, le collectif On Vaulx mieux que ça! (collectif interpro créé lors du mouvement du printemps 2003 regroupant des individus, associations et syndicats dont la CNT-Éducation) a informé la population de la ville et mobilisé pour cette journée. Dans le week-end qui précédait, des centaines d'affiches souhaitant la « Malvenue au gouvernement Sarkozy » ont été collées sur les murs de la ville, et des milliers de tracts ont été diffusés sur le marché du Mas du Taureau. Le collectif y affirmait notamment qu'il n'attendait rien des « révélations » annoncées car « c'est ce même gouvernement et ses semblables qui, depuis de nombreuses années, appliquant avec zèle le programme du Medef, organise dans notre pays la restauration des privilèges pour les plus riches et l'insécurité sociale pour les autres. Les « problèmes des banlieues » ne sont pas isolés ; ils sont liés à la précarité de l'emploi, à la remise en cause des protections sociales obtenues par les luttes passées dans les domaines de la santé, du travail, du chômage, des retraites, du logement, de l'éducation, de la justice, du droit d'asile ». Le jour même, c'est un rassemblement de plusieurs centaines de personnes qui eut lieu devant la mairie de Vaulx-en-Velin, derrière les barrières des CRS et autres gardes mobiles et face au chapiteau qui avait été dressé pour accueillir les officiels. Ceux-ci durent donc faire face à chacune de leur entrée ou sortie aux sifflements et slogans des manifestants.

Bien évidemment, rien de très concret et surtout rien d'apte à changer les conditions de vie

emplois créés dans les banlieues sont précaires. Pour prendre le simple exemple de Vaulx-en-Velin, en matière d'éducation, une baisse générale des moyens est prévue pour la rentrée 2008 ainsi que la fermeture d'un collège. De même, en termes de désenclavement, ce n'est pas le prolongement de la ligne de métro jusqu'à Vaulx-en-Velin, dans un quartier géographique excentré, résidentiel et d'activités industrielles qui va changer l'accès aux transports en commun des populations des cités, toujours reléguées derrière le périphérique et le canal. Rien de plus n'a vraiment été révélé lors de l'annonce finale de ce plan par le chef de l'État, dans les salons feutrés de l'Élysée (finalement), le 8 février. Rien de plus, si ce n'est qu'il a ajouté un quatrième volet axé sur la sécurité, ou plutôt sur le renforcement des logiques sécuritaires. Afin de faire face aux conséquences de sa politique antisociale, le chef de l'État n'a rien d'autre à proposer que le déploiement de 4000 policiers, dans les trois ans à venir. Des effectifs de police qui seront même complétés par des habitants, « des réservistes expérimentés ». De quoi ouvrir la porte à la création de véritables milices! C'est bien une énième annonce sur la question des banlieues qui, une nouvelle fois, ne résoudra en rien le chômage, la misère, la précarité et les discriminations sociales et raciales que subissent les populations des banlieues!

David, enseignant à Vaulx-en-Velin  Educ. 69



Moyens pour l'éducation en baisse, en hausse pour la police. Illustration d'une des logiques du « Plan banlieues » du gouvernement par F. Bajande.

La vie... classe contre classe

Dans sa revue *Population et sociétés* de janvier 2008, l'Institut national d'études démographiques (Ined) relève, chiffres à l'appui, qu'« au sein d'une vie déjà plus courte, les ouvriers passent à la fois moins de temps sans incapacité que les cadres et vivent plus longtemps qu'eux avec des incapacités et des handicaps ». Une vérité bonne à dire alors que les négociations sur la pénibilité se tiennent en ce moment et que celles sur les retraites se rapprochent à grand pas.

Si l'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter en France, atteignant 77,5 ans pour les hommes et 84,4 ans pour les femmes, elle n'est pas la même pour tout le monde... Car l'inégalité apparente entre hommes et femmes en cache une

Il n'y a pas de corrélation directe entre l'espérance de vie et la pénibilité du travail.

François-Xavier Clédat (Medef)

autre étrangeté plus dérangeante pour nos gouvernants politiques et patronaux : les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres et, en outre, malgré cette durée de vie en moyenne moins élevée, passent plus de temps que les cadres avec des incapacités et des handicaps. Concrètement, résume cette étude : « Le nombre d'années vécues avec ou sans incapacité varie selon la catégorie professionnelle : en 2003, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre encore 47 ans dont 34 indemne de toute incapacité, un ouvrier, 41 ans dont 24 ans sans incapacité. Ces différences se renforcent avec l'avancée en âge : après 60 ans, les ouvriers et les ouvrières vivent en moyenne plus d'années avec que sans incapacité et endureront aussi plus d'incapacités sévères que les cadres. »

Un constat qui ne plaît pas au patronat. Ainsi, François-Xavier Clédat (Medef), à l'occasion de la première rencontre des négociations sur la pénibilité fin janvier, avait tenu à souligner qu'« il n'y a pas de corrélation directe entre l'espérance de vie et la pénibilité ». Une déclaration vite tempérée suite au tollé qu'elle a suscité...

Quoi qu'il en soit, il relève de notre rôle de syndicalistes de mettre ces données dans la balance pour rappeler avec force que les inégalités de classes existent bel et bien encore et que la logique capitaliste a bien un effet : ceux qui possèdent vivent mieux et plus longtemps sur le dos de ceux qui travaillent.

Fred  SIPM RP

Roissy, le syndicalisme indépendant attaqué

CBS, du groupe WFS, gère en sous-traitance les bagages sur la plupart des satellites de l'aéroport de Roissy. Le groupe constitue le troisième employeur de la plate-forme avec plus de 3000 salariés sur le site.

Les conditions de travail y sont pénibles, les tapis roulants n'empêchent pas la manutention des valises, colis etc. Les dos sont souvent cassés. Les horaires sont décalés au moins sur deux équipes. Tous les syndicats « représentatifs » nationalement, Unsa et Sud-Aérien sont présents sur l'entreprise. Sept syndicats sont donc présents, mais cette offre syndicale importante ne semble pas convenir à tout le monde. En effet, il y a la quantité, mais pas forcément la qualité. Tout du moins c'est ce que pense une partie non négligeable du personnel.

En mars 2007, la CAT (Confédération autonome du travail), présente une liste aux élections professionnelles mais, à cause d'arguties juridiques, ne peut pas participer aux élections. La liste des candidats a déjà été diffusée, et l'employeur en connaît les noms. Comme on le verra, les conséquences seront terribles.

Octobre 2007, la CNT est contactée par d'autres salariés pour constituer une section syndicale réellement indépendante de l'employeur, pour soutenir les revendications, ce que ne font pas les autres syndicats. Les premières diffusions de tracts ont lieu à l'extérieur de l'établissement par des cénétistes extérieurs à l'entreprise pour ne pas mettre en difficulté les salariés qui nous ont rejoint. Les adhésions arrivent, une trentaine de salariés ont pris leur carte, bien que la CNT ne soit pas encore déclarée représentative au sein de l'entreprise.

Novembre, les feuilles tombent, la direction réagit, convoque le salarié qui lui semble le plus remuant et commence par l'intimider dans un entretien préalable, en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à licenciement. On lui reproche d'avoir distribué illégalement des tracts au sein de l'entreprise. La dénonciation semble monnaie courante dans cette entreprise. Plusieurs semaines se passent sans que l'entretien soit confirmé par l'employeur. Ce salarié devant être le délégué syndical CNT de l'entreprise, le syndicat envoie sa désignation. Quelques jours après, il reçoit confirmation de l'entretien : huit jours de mise à pied,

pour distribution illégale de tracts dans l'entreprise et non port des chaussures de sécurité.

Mais ce n'est pas fini, la direction s'en prend aussi à la CAT pour le même motif, mais avec des sanctions beaucoup plus lourdes. Le délégué syndical de cette organisation syndicale et l'agent de maîtrise présent sur la liste de mars 2007 sont licenciés. Ce motif ne reposerait que sur la dénonciation de salariés, voire de certains élus des listes de syndicats représentatifs...

Face à cette situation, des contacts sont pris entre les deux organisations syndicales, et une première diffusion d'un tract commun CAT/CNT a eu lieu devant l'entreprise. Les adhérents de la CAT et de l'ATAM licenciés ont pris des avocats pour traîner leur employeur devant le tribunal pénal. Pour sa part, la section CNT est en attente de la décision du tribunal d'instance concernant sa représentativité. Cette audience est prévue pour le 22 février. Le syndicalisme indépendant, la liberté syndicale, la liberté tout court ont vraiment du mal à se conjuguer au sein de l'entreprise.

Syndicat CNT-SGTL RP

Les accidents du travail : comment ça marche ?

Art L.433-1 du code de la Sécurité sociale : « La journée de travail au cours de laquelle l'accident s'est produit, quel que soit le mode de paiement du salaire, est intégralement à la charge de l'employeur. Une indemnité journalière est payée à la victime par la caisse primaire, à partir du premier jour qui suit l'arrêt de travail consécutif à l'accident sans distinction entre les jours ouvrables, les dimanches et jours fériés, pendant toute la période d'incapacité de travail qui précède, soit la guérison complète, soit la consolidation de la blessure ou le décès ainsi que dans le cas de rechute



ou d'aggravation prévu à l'article L.433-2. Elle n'est pas due pour les jours non-ouvrables qui suivent immédiatement la cessation du travail consécutive à l'accident sauf dans le cas où la durée de l'incapacité est supérieure à une durée déterminée.» La logique du code de la Sécurité sociale est la suivante : c'est la caisse primaire qui verse les indemnités, mais en cas de faute de l'employeur ou de l'entreprise utilisatrice (en cas d'intérim), elle peut engager des procédures visant à se faire rembourser par les tauliers les sommes versées, avec d'éventuelles pénalités. En cas d'intérim, le salarié doit toucher les indemnités au même titre qu'un salarié d'une boîte « normale ». Ce qui peut arriver, c'est que la boîte d'intérim (ou la CPAM) mette en cause la responsabilité de l'entreprise utilisatrice; ça ne doit rien changer pour le salarié. Pour le montant de l'indemnité : art.L.433-2 : « L'indemnité journalière est égale à une fraction du salaire journalier... Le délai à l'expiration duquel le taux de l'indemnité journalière est majoré ainsi que les modalités de détermination du salaire journalier de base sont fixés par décret en conseil d'État. En cas d'augmentation générale des salaires postérieurement à l'accident et lorsque l'interruption de travail se prolonge au-delà d'une durée déterminée, le taux de l'indemnité journalière peut faire l'objet d'une révision. » Tout cela s'applique dans le cas d'une incapacité temporaire. Si c'est une incapacité permanente, on passe à autre chose, avec éventuellement une rente ou un capital reversé au salarié.

Fédération CNT-Construction

MARSEILLE, CARREFOUR DES LUTTES

Lorsque nous arrivons au niveau de la galerie marchande ce samedi 16 février vers 11 heures, le long rideau de fer du magasin Carrefour se baisse sur des rayonnages bien vides et pris dans des vapeurs de fumigènes. Sur l'esplanade de livraison, un haut tas de braises témoigne des nombreuses nuits de veille des salarié-e-s en grève du plus grand centre commercial d'Europe. Une centaine de personnes se sont rassemblées là ce matin pour apporter leur soutien aux grévistes, après la violente intervention de la police la veille pour permettre l'entrée des camions de livraison : plusieurs personnes blessées dont une femme enceinte et un élu communiste, tous sortis de l'hôpital à l'heure où nous écrivons. Djamilia Fadhma, caissière, déléguée CFDT, revient sur le mouvement.

Quelles sont vos revendications ?

Augmentation du Ticket Restaurant, fermeture à 21 heures au lieu de 22 h 15, requalification des CDD en CDI. Aucune de ces revendications n'a été satisfaite jusqu'ici, et la seule réponse de la direction est de retirer intégralement les jours de grève de la prochaine paye. Aujourd'hui, ils préfèrent jeter des millions d'euros à la poubelle plutôt que de nous donner un euro.

Est-ce que tu pourrais nous parler un peu de vos conditions de travail ?

En tant que caissière, par exemple, c'est 950 € par mois pour un 35 heures, et au niveau des chefs, ils nous traitent comme des moins que

rien. Les seuls jours où on peut avoir un peu plus, ce sont les jours fériés et les dimanches. En revanche les dimanches sont accordés uniquement à ceux qui font des jours fériés; il n'y a que ça qui peut remonter nos salaires. Sinon ici il y a beaucoup d'étudiants en CDD; des contrats de 9 heures, de 20 heures, mais il m'arrive de faire des semaines de 42 heures.

Comment a démarré le mouvement ?

Le mouvement est parti d'une grève nationale d'une journée que les salariés de Marseille ont décidé de prolonger. Les délégués syndicaux se sont alors sentis obligés de suivre. Aujourd'hui, ce sont les salariés qui décident.

Que s'est-il passé hier, 16 février ?

Pour faire passer un camion de livraison hier soir, il y avait quatre camions de CRS. Jusqu'ici, quand les livreurs se présentaient, nous leur expliquions la grève, et du coup ils repartaient. En fait, on n'a pas bloqué. Et à partir de là, Carrefour a demandé l'intervention de la force. On a laissé entrer les camions, mais les policiers ont commencé à nous bousculer, à nous attraper... C'est lamentable.

Et vos relations avec les non-grévistes ?

Je n'en veux pas à ceux qui sont dedans, la majorité sont des CDD, des étudiants, ils nous soutiennent dès qu'ils finissent leur travail, ils sont là la nuit. On est dans la galère, mais on est là, le combat que l'on mène, c'est pour les générations qui viennent.



Djamilia Fadhma, caissière, déléguée CFDT du Carrefour Grand Littoral sur le piquet de grève. Photo par Juanpa.

Comment envisagez-vous la suite ?

S'il n'y a pas de négociations, si les salariés décident de rester, on restera. On est 580 employés en comptant les cadres et les chefs, et il y a à peu près 300 personnes qui sont avec nous. Aujourd'hui ils sont tous là, et je suis en admiration. D'autres Carrefour ont débrayé ce matin, et les grévistes ont distribué des tracts expliquant ce qui s'est passé hier. Moi je suis fière d'être là, il n'y a pas d'autres mots, je suis fière d'être là avec tous mes collègues.

propos recueillis le 16 février 2008 par JF et MP SAM-CNT-STICS 13

Vous pouvez envoyer des chèques de solidarité à l'Union locale CGT Quartiers Nord, 20 rue de Lyon, 13015 Marseille, en précisant au dos « Grève Grand Littoral ».

Double peine pour les précaires de l'enseignement agricole

Ce sont plusieurs dizaines de collègues contractuels et vacataires de la région PACA qui se trouvent privés de près de la moitié de leur traitement depuis septembre 2007! Du bon prof à 700 ou 800 euros par mois, elle est pas belle la vie, Nicolas ?

Nous avons dit non ce 5 février au lycée agricole Agricampus de Hyères et débrayé une heure pour organiser la riposte, réunis en assemblée générale. Le surlendemain, à Marseille, des délégations d'enseignants de toute la région investissaient les bureaux du Service régional de la formation et du développement de la Draf (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt). Les justifications du chef de service sont molles : complexité technique liée à la gestion différenciée des statuts d'employés, insuffisance de lignes budgétaires, réticence de l'administration centrale à reconnaître les difficultés de ses services déconcentrés ou décentralisés.



Bref, pas de promesse de paiement avant fin mars. Pire, le chef de service refuse de s'engager sur le renouvellement des contrats de ces mêmes collègues au-delà de mars. Les heures supplémentaires de ce personnel jetable seraient proposées aux titulaires dans le cadre d'un redéploiement horaire.

C'est bien par respect de la légalité que nous avons quitté les lieux sans laisser libre cours à notre colère, légalité dont ne s'encombre plus notre administration. Le soir même, au lycée de Hyères, un nouveau débrayage réunissait les collègues en AG. Nous avons adopté les actions suivantes : convocation d'une AG le mercredi de la rentrée pour préparer des actions; préavis de grève pour le 6 mars; rétention des notes trimestrielles et certificatives; courrier aux élus et candidats, à la presse; rédaction d'une lettre type à l'adresse des parents pour envoi au ministre. Ces actions accompagnent des référés en provisions auprès du tribunal administratif.

Gilles Sartre, enseignant au LEGTA Agricampus de Hyères CNT STICS 83

LILLE AU PAS DE CHARGE

Suite à une annonce du ministère de l'Éducation indiquant des suppressions de postes dans l'académie de Lille, l'intersyndicale régionale de l'éducation (CNT, FSU, CGT, SUD, SNETAA EIL et FO) appelle à la mobilisation et écrit un texte, dont voici quelques extraits.

Le ministère annonce la suppression de 687 postes d'enseignants dans l'académie de Lille. Ce sont 2,54 % des postes existants qui seraient ainsi supprimés, mettant en péril les équipes et parfois les établissements.

L'an prochain, cela signifie une nouvelle charrette de suppressions de postes fixes, l'augmentation des compléments de service et des heures supplémentaires imposées ainsi que le chômage pour les personnels précaires. Partout on annonce des classes plus chargées, des difficultés accrues pour les élèves.

Ignorant les revendications portées par la profession, contraignant ainsi les personnels à recourir à la grève, le ministre met en place, par pure provocation, un service de garderie communale subventionné par les retraits sur salaires des grévistes. Ce service, expérimenté le 24 janvier dernier, voulant restreindre le droit de grève, a fait apparaître de nombreux dysfonctionnements, des questions autour de la responsabilité et des pressions sur les personnels territoriaux.

Le gouvernement persiste dans sa volonté de casse du service public entamée depuis des années. En cinq ans, ce sont près de 5 000 emplois supprimés, et cela sans tenir compte de la difficulté sociale accrue. La casse du service public, c'est aussi la réforme imposée des bacs pro, l'abandon du cadre national de formation, la déprofessionnalisation des SEGPA, l'absence de toute création d'em-

ploi dans l'enseignement supérieur et la recherche, la réforme des universités (loi Pécresse) et la pénurie budgétaire.

L'intersyndicale exige :

- Le maintien des postes et plus de moyens (arrêt du recours aux précaires, diminution des heures sup, recrutement de personnels statutaires) pour permettre à l'Éducation nationale d'amener tous les jeunes au plus haut niveau de formation.
- Le retrait de la réforme imposée du bac professionnel en trois ans, le maintien des trois voies de formation après le collège et la création de passerelles entre tous les niveaux actuels.
- La revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice.
- L'ouverture de véritables négociations qui fondent la revalorisation du métier non sur l'individualisation et le mérite, mais sur le maintien et l'amélioration des statuts.
- L'abrogation de la loi Pécresse et une véritable réforme de l'enseignement supérieur.

Aux revendications sur les salaires et les pensions, il nous faut ajouter et porter haut et fort la revendication sur l'emploi et sur l'avenir de l'école !



LES TRAVAILLEURS DU SOCIAL ONT LA SANTÉ



Le V^e Congrès de la fédération CNT santé social et (anciennement) fonction publique territoriale, qui s'est tenu à Paris les 26 et 27 janvier 2008, a confirmé son implantation dans l'ensemble de ses différents secteurs (santé; action sociale; emploi/formation; collectivités territoriales; services à la

personne) et a tiré un bilan positif de l'activité de terrain des syndicats et adhérent-e-s qui y sont affiliés. Mais ce congrès a avant tout affirmé la nécessité d'œuvrer au développement et à la structuration de la fédération afin d'en faire un instrument de lutte efficace pour tou-te-s les travailleur-se-s de ses secteurs.

En effet, dans un contexte de précarisation galopante, de casse des acquis sociaux, de démantèlement des services publics, d'extension des outils du contrôle social... c'est l'ensemble des travailleur-se-s qui sont touché-e-s dans leur vie et dans leur profession. Dans les secteurs directement concernés par la fédération, le constat de la logique libérale et antisociale qui est en marche est plus que révélateur : les contrats et statuts précaires se multiplient dans les hôpitaux,

dans les collectivités territoriales, dans le milieu associatif... Les agents de l'ANPE sont de plus en plus voués à effectuer une mission de contrôle auprès des demandeurs d'emploi et seront bientôt absorbés par une fusion avec l'Assedic, qui ne manquera pas de donner au passage un coup de surin à leurs conditions de travail. Les travailleurs sociaux sont clairement envisagés comme des auxiliaires de police et sont tenus de faire face à toujours plus de misère avec toujours moins de moyens. Les salarié-e-s du particulier – catégorie de travailleur-se-s en pleine expansion – sont isolé-e-s face à la précarité de ce statut et à l'industrialisation progressive de ce secteur. Cette liste pourrait ne pas avoir de fin...

C'est pourquoi les travailleur-se-s doivent plus que jamais s'organiser pour riposter à l'offensive capitaliste qui chaque jour s'acharne à dégrader nos conditions de travail et à s'emparer de nos vies. Ainsi, la fédération mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts des travailleur-se-s et pour faire émerger, soutenir et organiser les luttes qui, inévitablement, nous attendent. Elle impulsera partout où cela sera possible la création de syndicats mais aussi de Bourses du travail autogérées pour les salariés du particulier. Consciente des multiples formes de précarité existante dans les collectivités territoriales, elle propose de rassembler en son sein, au-delà de la fonction publique territoriale et du statut qui s'y rattache, l'ensemble des travailleur-se-s de ce secteur et prend désormais le nom de fédération CNT santé social et collectivités territoriales. Afin de défendre l'idée qu'elle se fait du travail social et éducatif, la fédération poursuivra son action



Photos : Gabriel Laurent / Photo du mvt social

contre les orientations sécuritaires qui s'immiscent dans ce domaine professionnel et amplifient notamment sa campagne contre l'enfermement des mineurs. Et puisque le capitalisme s'est donné comme terrain de jeu le globe terrestre, elle tendra par ailleurs à développer ses relations internationales avec les organisations syndicales révolutionnaires du monde entier intervenant dans les mêmes champs d'activité.

Il ne s'agit bien évidemment que de quelques perspectives, bien d'autres initiatives seront nécessaires et sont envisagées pour contrer l'État et le patronat dans leur volonté de nous soumettre tou-te-s aux exigences du système capitaliste. La fédération invite donc tou-te-s les salariés relevant de son champ à rejoindre ses syndicats et à s'organiser pour un syndicalisme révolutionnaire et autogestionnaire. Seul-e-s, nous ne pouvons rien, uni-e-s, nous pouvons tout ! Dans les syndicats, dans les boîtes, dans les quartiers, luttons et créons ensemble et maintenant les fondations d'un autre futur.

Le bureau fédéral Fédération CNT santé social et collectivités territoriales

33, rue des Vignoles, 75020 Paris

Tél. : 06 28 33 42 43

fede.sante-social@cnt-f.org

<http://cnt-f.org/sante-social.rp>

POKER MENTEUR À LA CINÉMATHEQUE (ou quand la vérité d'un jour n'est pas celle du lendemain)

Ce qu'il y a de formidable avec les patrons, c'est qu'ils ne sont jamais à court d'idées pour spolier les travailleurs de leurs droits. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) à la Cinémathèque française en sont une parfaite illustration.

Pour rappel, les NAO ont lieu au moins une fois par an dans toutes les entreprises et permettent aux syndicats et aux directions de négocier l'augmentation générale des salaires appliquée pour l'année en cours. Après de nombreuses réunions étalées sur plusieurs mois, les négociations ont pris fin en septembre 2007 à la Cinémathèque sur un constat de désaccord. La direction proposait 1,6 % d'augmentation, chiffre très clairement insuffisant par rapport aux demandes formulées par les organisations syndicales, et notamment la CNT, qui, en plus de cette augmentation, demandait le versement de primes mensuelles dégressives en fonction du salaire de base des salariés (de 250 € brut pour les plus bas salaires à 120 € brut pour les salaires des cadres moyens, et aucune prime pour les salaires les plus élevés). Aucun syndicat n'a donc signé d'accord avec la direction. Dans ce cas, l'accord s'applique unilatéralement au bon vouloir des dirigeants. Mais le scandale ne s'arrête pas là. En effet, la Cinémathèque a fusionné au 1^{er} janvier 2007 avec la Bibliothèque du film et de l'image (Bifi), les salariés Bifi devenant de fait des salariés Cinémathèque à cette date. En 2006, soit l'année précédant la fusion, les NAO de la Bifi ont eu lieu deux fois, en janvier et en octobre, et ont donc permis d'obtenir deux augmentations dans l'année... Sauf que la négociation de janvier 2006 n'était qu'un rattrapage de 2005, année où il n'y avait pas eu de négociation. La direction de la Cinémathèque a par conséquent pris pour prétexte cette double négociation en 2006 pour priver les salariés Bifi de l'augmentation de 1,6 % applicable en 2007, soi-disant par souci d'équité vis-à-vis des salariés de la Cinémathèque. Cela nous rappelle les arguments de Sarkozy et de sa bande de gangsters à propos des retraites ! Naturellement, dès le lendemain, la CNT a diffusé un tract rétablissant la vérité et a annoncé qu'elle attaquait la direction aux prud'hommes pour traitement différencié entre

salariés. Seule la CGT s'est associée à cette démarche, les autres syndicats jugeant qu'elle ne permettrait pas d'obtenir quoi que ce soit, et doutant même de la valeur juridique de nos arguments. Arrogante, ironique même, la direction a convoqué dans la foulée une assemblée du personnel pour tenter de justifier sa position et démonter notre dossier. Assemblée houleuse, une partie des salariés quittant la salle suite à des altercations opposant le directeur et les représentants de la CGT et de la CNT, noms d'oiseaux et rendez-vous au tribunal ponctuant ces échanges musclés. Nous étions sûrs de notre fait puisque l'inspection du travail nous avait soumis une décision de justice favorable aux salariés dans une situation similaire. Nous avons donc mis en place une commission chargée de rassembler les dossiers individuels pour les prud'hommes (plus de 40), la section CNT ayant également décidé d'attaquer la direction en son nom propre. La DRH, un peu inquiète de la tournure que prenaient les événements, s'est finalement rendue à l'inspection du travail, qui lui a confirmé que la direction se trouvait dans une situation délicate, et que de toute évidence elle perdrait aux prud'hommes. Nos chers patrons ont donc été contraints de négocier en loucedé avec la CNT et la CGT, au grand dam des autres syndicats qui ont, une fois de plus, loupé le coche ! Enfin, courant décembre, le directeur en personne s'est adressé aux salariés pour leur annoncer que tout le monde bénéficierait finalement de l'augmentation générale, avec rétroactivité à janvier 2007.

Tout cela pour dire qu'on ne doit jamais rien lâcher, que les textes de lois et le code du travail peuvent (pour l'instant) permettre d'obtenir gain de cause. Enfin, nous conseillons vivement à la direction de la Cinémathèque de garder son avocat « spécialisé dans le droit social ». Chaque fois qu'il leur donne un conseil, nous gagnons. D'ailleurs, d'autres dossiers croustillants sont en passe d'être exhumés par nos soins... grosse marrade en perspective ! Plus que jamais, la CNT peut être localement un outil de combat redoutable, à l'heure où les grandes confédérations baissent les bras, et le reste...

Section Cinémathèque Culture-Spectacle RP

JOURNÉE CONTRE LA REPRESSION ANTISYNDICALE



A PARIS, À POPOVAN (COLOMBIE), EN KANAKIE ...

SOLIDARITE !

LA QUESTION HUMAINE
Film de Nicolas Klotz. Projection suivie d'un débat avec le réalisateur

DIMANCHE 9 MARS

16H00 - 17H30 DÉBAT :

Débat avec des syndicalistes de la CNT-PTT, d'ASOINCA (Colombie) et de l'USTKE (Kanakie)

17H30 - 21H00 !!! CONCERT :

LA GROSSE LULU
(Folk)

TURTLE RAMBLERS
(Garage / Punk rock)

BRIXTON CATS
(Punk rock)

PAF : 5 EUROS

Organisée par la CNT éducation 93 et le Secrétariat International de la CNT

au 33 rue des Vignoles 75020 Paris

ACTU'BRÈVES
JURIDIQUES

Amour et travail

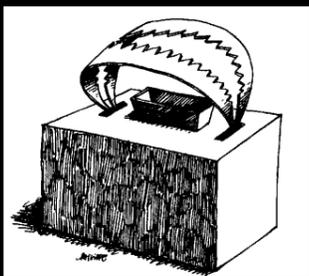
Amour et travail ne font pas bon ménage. Pour ceux qui n'aiment ni le travail ni le mariage, cet arrêt de la Chambre sociale va venir les conforter dans leur opinion. Un salarié est embauché dans une entreprise de location de véhicule. Il se marie avec la patronne. Mais le couple a du plomb dans l'aile et ils divorcent. À la suite de cela, le salarié est licencié. Il conteste le licenciement, estimant que ce qu'on lui reproche est tiré de sa vie privée. La Chambre sociale lui donne raison et retient qu'un fait tiré de la vie privée du salarié ne peut constituer en soi un motif de licenciement. (Cass. soc. 8 janvier 2008.)

Journée de solidarité :
ça se précise

Par deux arrêts rendus le même jour, la Chambre sociale pose le principe selon lequel l'employeur pourra effectuer une retenue sur salaire sans que cela soit vu comme une sanction pécuniaire (qui serait illégale) en cas d'absence injustifiée ou encore de grève. (Cass. soc. 16 janvier 2008.)

Elections, pièges à...

En cette période de course aux mandats, un petit arrêt rappelle qu'en cas de vote par correspondance pour les élections professionnelles, le défaut de signature de l'électeur sur l'enveloppe extérieure contenant celle du bulletin de vote entraîne la nullité dudit vote. Avec un pavé ça n'arriverait pas... (Cass. soc. 19 décembre 2007.)



QUE LA LUMIÈRE SOIT !

Longtemps vu comme « le petit frère du CE » évoluant dans l'ombre, le CHSCT continue de se développer lentement mais sûrement. Ainsi, un jugement du TGI de Nanterre rendu en référé le 6 janvier 2008 vient confirmer cette volonté des juges de donner au CHSCT la même importance qu'au CE lorsque les conditions de travail et d'hygiène dues à un déménagement mettent en jeu la santé des salariés, confirmant ainsi des décisions rendues dans le même sens par le TGI de Paris, en référé là aussi, le 28 juillet 2006.

Dans ce jugement, Exxon, géant de l'industrie pétrolière et gazière, décide de déménager ses locaux de Rueil-Malmaison à la Défense. Comme il s'agit d'une décision qui vient affecter l'intérêt économique et social de l'entreprise, Exxon va donc suivre la procédure de consultation du CE et du CHSCT. Ce dernier mandate un expert afin de voir quelles vont être les répercussions de ce déménagement en matière d'hygiène et de sécurité. Et ledit expert rend des conclusions assez sévères à l'égard d'Exxon, estimant que la société n'aurait pas besoin de déménager si elle faisait un petit effort en matière d'éclairage et d'isolement. En effet, l'expertise montre que les baies vitrées laissant passer la lumière naturelle ne sont pas nombreuses, mais surtout qu'elles sont comme par le plus grand des hasards situées dans les bureaux de la direction, tandis que le reste des salariés n'a aucune vision extérieure. Certains sont même cloîtrés dans des pièces sans fenêtre, des locaux dits « aveugles », pour des postes qui ne l'autorisent pas ! Le rapport d'expertise pointe aussi du doigt le manque criant d'effort de la compagnie pétrolière de mettre des isolations suffisamment efficaces pour protéger les salariés de toute pollution sonore.

Au vu du rapport, le CHSCT estime à juste titre que l'employeur n'a pas donné d'informations loyales quant aux solutions alternatives à ce déménagement. C'est pourquoi l'institution refuse de se prononcer. Refus analysé par l'employeur comme étant un



avis négatif dont il décide de se passer. Il commence donc à prendre ses dispositions pour déménager. Le CHSCT saisit en référé (procédure d'urgence par laquelle le président du TGI va rendre très rapidement une décision) le TGI de Nanterre dont la décision va aller dans le sens du CHSCT. Pour preuve, l'extrait de la décision : « Une information-consultation [...] se doit d'être loyale et apporter des éléments constructifs en vue d'un objectif qui ne peut être que l'intérêt commun des salariés [...] et non l'intérêt de quelques privilégiés. »

Au-delà de l'élargissement du champ d'intervention du CHSCT, cette décision du TGI de Nanterre vient nous éclairer sur la portée d'un avis émis par le CHSCT. Elle rappelle quelques règles de bases pour préserver la santé des salariés : combattre les risques à la source, adapter le travail à l'homme et non l'inverse, prendre des précautions pour assurer la sécurité collective et individuelle en concertation avec le CHSCT. Enfin, en plus des règles posées aux articles R 232-7-1, 235-2 et 235-2-1 du code du travail, la circulaire DRT du 28 juin 1990 et la norme française NF X 35-102 viennent préciser la réglementation sur l'éclairage des locaux sur le lieu de travail.

Jamila Santé social RP

La crise des subprimes

L'économie américaine est fondée sur la consommation, qui représente une part importante de la croissance, environ les trois quarts. Mais les consommateurs sont, quoi qu'on fasse, en nombre limité. Pour augmenter la consommation, il faut se débrouiller pour faire payer les pauvres dans un pays qui n'en manque pas. Les banques ont eu la bonne idée de démarcher les ménages insolubles en leur faisant miroiter le rêve de l'accès à la propriété. C'est bien sûr l'idéal de tous les dirigeants libéraux que d'avoir un pays de propriétaires, aux USA comme en France. Des gens tellement enchaînés par leurs crédits qu'ils ne pensent plus à se révolter !

Les prêts consentis aux plus pauvres sont hypothécaires et à taux variable (les désormais célèbres subprimes), et s'ils sont très peu chers les deux premières années, puisque l'emprunteur ne rembourse que des intérêts, ensuite les mensualités, intégrant aussi le capital et des intérêts dont le taux augmente, s'envolent. Ce qui accule petit à petit les familles à la faillite et à la saisie de leur maison (à Cleveland, ville de 450 000 habitants, il y a eu 70 000 saisies de logements en 2007). L'afflux de logements saisis a saturé le marché, provoquant une brutale chute de l'immobilier et appauvrissant la population en général, mais surtout les plus pauvres. Les principales victimes de cette arnaque sont, qui serait étonné, les populations noires et latines. Quant aux



banques, elles ont placé leurs créances pourries avec d'autres : c'est la titrisation, au cours de laquelle ces titres sont mélangés à d'autres et placés sur les marchés financiers, auprès d'investisseurs, dont des banques et des fonds de pension, car ces créances rapportent gros, à court terme. Mais celui qui achète ne sait pas au juste ce qu'il a et spéculé sur du vent, de l'argent qui n'existe pas.

L'effondrement brutal de ce mécanisme, qui a gonflé artificiellement le marché de valeurs qui n'existaient pas, entraîne en cascade les banques, qui ne pourront retrouver leur mise de fond dans un marché immobilier totalement dévalorisé. Et, bien sûr, la chute des banques a créé un climat de méfiance, la Bourse chute et les pertes augmentent encore. La mondialisation tant vantée n'épargne aucune place financière, et l'on peut retrouver ces créances pourries dans tous les portefeuilles bancaires, de Paris à Tokyo, de Pékin à Londres.

Les pertes sont estimées à 400 milliards de dollars, mais certains économistes les estiment jusqu'à dix fois plus. En fait, pour l'instant, personne n'est capable de mesurer vraiment la ponction prélevée dans les marchés financiers, ponction sur de l'argent virtuel qui ne correspondait plus à rien. Et malgré les dires rassurants des dirigeants, personne ne peut dire non plus quels seront les effets sur les économies nationales ; cela n'est pas seulement un vain débat, car si la crise s'aggrave, les capitalistes sauront bien récupérer d'un côté, sur notre dos, ce qu'ils auront perdu de l'autre.

Jean Giskan CNT STE 75

Temps d'habillement
des facteurs :
La Poste condamnée

Ce sont 12 factrices et facteurs de Graulhet qui ont demandé au conseil de prud'hommes d'Albi de juger La Poste. En effet, l'entreprise ne leur donnait pas de contrepartie pour le temps d'habillage et de déshabillage ni n'assurait l'entretien de la tenue professionnelle. Ils demandaient aussi le paiement de ce temps dans la limite de la prescription quinquennale. Le jugement a été mis en délibéré pour être rendu le 15 janvier 2008.

Motif de la décision sur l'indemnisation du temps d'habillage et de déshabillage : l'article L.212-4 alinéa 3 du code du travail dispose que lorsque le port d'une tenue de travail est imposé et que l'habillage ou le déshabillage doivent être réalisés dans l'entreprise ou sur le lieu de travail, le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage fait l'objet de contreparties, soit sous forme de repos soit



financières, devant être déterminées par convention ou accord collectif ou encore, à défaut, par le contrat de travail.

La jurisprudence (Cass. soc. 26 janvier 2005, société Connex Nancy contre syndicat CGT des trams) considère que la seule condition du caractère obligatoire du port d'une tenue de travail rend l'article L.212-4 applicable. Il n'y a donc pas lieu de rechercher si les facteurs mettent leur tenue et la quittent à leur domicile ou sur leur lieu de travail !

Reste à déterminer le caractère obligatoire de la tenue de travail. Depuis 1993, un critère relatif au port de la tenue figure parmi les critères d'évaluation de la qualité du travail. Le règlement intérieur du 23 août 2006 en vigueur rappelle que le personnel doit porter la tenue de travail fournie.

En conséquence, le conseil de prud'hommes condamne La Poste à prendre en compte un temps d'habillage et de déshabillage de six minutes par jour avec une rétroactivité sur cinq ans. La Poste a bien sûr fait appel de cette décision.

Postiers, pour soutenir les collègues de Graulhet dans leur combat, il faut que chacun se bouge. Pour les fonctionnaires, en demandant par courrier à sa direction la prise en charge des six minutes de temps d'habillage et la rétroactivité quinquennale ; sans réponse ou en cas de réponse négative, il faut déposer un dossier devant le tribunal administratif. Pour les salariés de droit privé, il faut assigner La Poste devant le conseil des prud'hommes de votre département. N'hésitez pas contacter la CNT PTT pour plus de détails.

CNT PTT 69



1848... EN NORVÈGE AUSSI

par cette tête-là... À partir de 1841, il exerce le métier d'instituteur.

À la fin des années 1840, il organise les premières associations ouvrières : en décembre 1848, l'Association des ouvriers de Drammen (*Drammens arbeiderforening*) voit le jour. Rassemblant 150 membres, elle est fortement inspirée du chartisme anglais⁶. Dans cet esprit, une pétition destinée au roi et signée par les ouvriers est rédigée.

Avec *Arbeiderforeningernes Blad* (« journal des associations ouvrières ») que Thrane fonde dès mai 1849, ce qu'on appelle couramment le mouvement des thranistes (*thranitterbevegelsen*) va prendre réellement son essor. Il s'étend à une vitesse fulgurante : deux ans après les premières créations, le pays compte 273 associations regroupant 20 854 membres. Au plus fort de sa progression, le mouvement atteindra 30 000 membres répartis dans environ 300 associations, et plus de 20 000 abonnements seront souscrits⁷.

À partir du printemps 1850, nombre d'associations mettent au point un système de caisses de soutien, principalement face à la maladie, ainsi que des cours pour apprendre à écrire et à compter. Car outre le droit de vote universel, l'éducation de la population est l'une des préoccupations majeures de Thrane et du mouvement. La question de la propriété est également soulevée et finalement assez efficacement tranchée. Le message de Thrane à ce sujet est du reste très clair : « Tous ceux qui récoltent les fruits du travail sans avoir travaillé eux-mêmes sont nos ennemis naturels⁸. »

Les titres de quelques articles de Thrane peuvent donner un aperçu des thèmes qui le touchent : « Sur la démocratie » (1848), « Le théâtre du peuple » (1850), « La Révolution française » (1871), « Les insurgés à Paris » (1871), « La France » (1871), « Christianisme et socialisme » (1873), etc.

Seulement voilà...

Le 7 juillet 1851, Thrane et ses plus proches collaborateurs sont arrêtés à Oslo. Il se passera presque quatre ans avant que l'affaire soit jugée. Après un long et pénible procès, Thrane est condamné à la prison en avril 1854. En tout, 127 personnes furent jugées pour atteinte à la sûreté de l'État. Seulement six furent acquittées. Malgré cela, Thrane réussit à



MARCUS THRANE

1817 1890

diriger le journal. De 1854 à 1856, date à laquelle le journal cesse de paraître, Josephine Buch (Thrane) prend la relève de son époux incarcéré.

Quand Marcus Thrane sort en 1859, le mouvement est disloqué. En 1863, la famille émigre aux États-Unis, où Thrane deviendra une figure importante des milieux socialistes de Chicago. Il écrit pour le journal ouvrier scandinave de cette ville, *Arbeideren* (« le travailleur »), et fonde une association qui adhèrera à la I^{re} Internationale. Il s'éteint le 30 avril 1890 à Eau Claire dans le Wisconsin.

Volontiers considéré comme le premier socialiste de Norvège, Marcus Thrane a marqué son époque. Désormais rien ne serait comme avant. La société norvégienne le comprit, et les retombées du mouvement thraniste, si éphémère qu'il ait pu être, furent aussi diverses qu'importantes. C'est, par exemple, avec la sourde crainte de voir apparaître d'autres mouvements de masse que le philologue Hartvig Nissen (1815-1874) fonde en 1851 la *Selskabet til Folkeoplysningens Fremme* (« société pour l'encouragement de l'éducation populaire »), afin d'améliorer l'instruction du peuple. C'est dans cet esprit sans doute qu'il fait promulguer en 1860 une loi qui porte son nom, visant notamment à rendre l'école primaire obligatoire pour tous les enfants. De plus, la loi prévoit l'enseignement de nouvelles matières, qui ne relèvent pas de la théologie (sciences de la nature, etc.) et sortent les programmes du « tout-religieux ».

Pour le reste, il faudra attendre encore un peu. Enfant des syndicats qui apparaîtront dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le DNA (*Det Norske Arbeiderparti*, parti travailliste) voit le jour en 1887. Le suffrage universel masculin, quant à lui, est instauré en 1898.

Le mouvement des thranistes et ses innombrables « anonymes », membres « obscurs » mais éclairés, mériteraient à eux seuls des recherches plus approfondies que le modeste aperçu présenté ici. Souvenons-nous d'eux d'ici là.

Simone Culture-Spectacle RP

1. Ce n'est qu'en 1905 qu'ils acquerront leur indépendance et deviendront... sujets du roi de Norvège.
2. Elle forme un milieu socialement très fermé, mais international : les mariages hors frontières (mais à l'intérieur de leur classe) ne sont pas rares.
3. Ancien nom d'Oslo, capitale de la Norvège.
4. Wilhelm Weitling (1808-1871) : ouvrier tailleur et écrivain suisse, il est l'un des représentants du socialisme utopique.
5. Drammen : petite ville à côté d'Oslo.
6. Du nom de la *People's Charter*, pétition réclamant le droit de vote « universel » masculin (1838-1839).
7. La Norvège ne comptant aujourd'hui encore qu'un peu plus de 4,5 millions d'habitants.
8. « *Alle de der innbave arbeidets frukter uden selv at have arbeidet er vore naturlige fiender.* » (Consultable sur <http://home.online.no/~oisolsen/markus.htm>.)

La Norvège ne fut pas toujours cette douce contrée riche où social-démocratie rime(r)ait avec « absence de sociaux-conflits »... En effet, bien avant ses voisins, ce pays va développer au milieu du XIX^e siècle le premier grand mouvement ouvrier du Nord, sous l'impulsion d'un certain Marcus Thrane.

À ce moment-là, la Norvège amorce sa première véritable poussée industrielle. Depuis 1814, de sujets du roi de Danemark qu'ils étaient, les Norvégiens sont devenus sujets du roi de Suède¹. Vers 1850, la société norvégienne est encore essentiellement agricole, avec des paysans traditionnellement dans leur majorité propriétaires, mais qui ne vont pas rester bien longtemps : industrialisation, prolétarisation, on connaît la chanson... À la tête du pays, les *embetsmenn*, hauts fonctionnaires très souvent également grands propriétaires terriens, sont en quelque sorte l'aristocratie de la Norvège².

C'est dans ce milieu que Marcus Thrane naît le 14 octobre 1817 à Christiania³. Mais sa famille est bientôt déclassée socialement par la condamnation du père pour détournement de fonds.

À 20 ans, lors d'un voyage en Europe, notamment en France, où il est incarcéré pendant deux mois pour passeport non conforme (déjà...), il découvre les pensées radicales et socialistes, les écrits de Louis Blanc, d'Étienne Cabet, de Proudhon, de Saint-Simon et de Wilhelm Weitling⁴. De retour en Norvège, il passe le baccalauréat en 1840, commence à étudier la théologie, mais abandonne : les idées de la révolution de Février et les mouvements révolutionnaires en Europe sont passés



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

LÀ OÙ TU VIS
LA CNT LUTTE

Bureau confédéral

BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
tél. 0810 000 367 prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



Alsace

Union régionale CNT
5 rue des Maréchaux,
68100 Mulhouse
Tél. 06 68 59 26 51

Aquitaine

Union régionale CNT
36 rue Sanche-de-Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 89 21 72

Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

Bourgogne

Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

Bretagne et Pays-de-Loire

Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. 02 99 53 32 22

Centre

Union régionale CNT-Loiret
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

Champagne-Ardenne

Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex

Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 39, 39260 Moirans
Tél. 03 84 73 06 12

Île-de-France

Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. 01 43 72 82 35

Languedoc-Roussillon

Union régionale CNT
c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

Limousin

Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

Lorraine

Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

Midi-Pyrénées

Union régionale Midi-Pyrénées
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. 08 72 58 35 90

Nord-Pas-de-Calais

Union régionale CNT
1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10

Normandie

Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

PACA

Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

Pays de Loire voir Bretagne

Picardie

Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 34 08

Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44 rue de Burdeau, 69001 LYON
Mél : ur-ra@cnt-f.org



KANAKY

USINES / TRIBUS
MÊME COMBAT !

Depuis trois mois, un conflit social oppose l'USTKE à la direction de Carsud, société de transports en commun dont le groupe Véolia est actionnaire majoritaire.

Un conflit qui, du fait des forces de l'ordre, a occasionné des affrontements violents avec les militants de l'USTKE, faisant ainsi plus de 60 blessés. S'en est suivi une situation digne des pays totalitaires : tabassage de nos camarades arrêtés et détention provisoire de 15 camarades jusqu'au 22 février, date de leur procès. La chasse aux responsables de l'USTKE les a poussés à se retrancher à l'intérieur du siège de l'organisation, protégés par les militants.

Face à ces tentatives d'intimidation et à la désinformation des médias, une manifestation pacifique réunissant 2 000 personnes a été organisée à Nouméa le 13 février vers le siège du syndicat. Les banderoles qui fleurissaient le long du cortège donnaient le ton : « Carsud toujours en grève », « Libérez nos camarades ». Se trouvaient dans la manifestation des familles, courageuses et engagées. Le face-à-face avec les forces de l'ordre a duré une bonne heure avec des échanges parfois houleux. Une fin de non-recevoir est venue accueillir la demande de dispersion de la manif à l'entrée de la ville, et nous avons demandé à être reçus par le délégué du gouvernement en Kanaky.

Les pourparlers entre d'une part les dirigeants de l'organisation syndicale, les membres du collectif Agir contre l'arbitraire (qui regroupe le Conseil national des droits du peuple autochtone, le Comité autochtone pour la gestion des ressources naturelles Rhébù Nùù et le Comité 150 ans après), Roch Wamytan (président du FLNKS à l'époque des accords de Nouméa), et d'autre part Yves Dassonville, le représentant de l'État, ont permis d'obtenir une commission d'enquête. Ce dernier la demandera afin de faire toute la lumière sur les violences policières et les poursuites judiciaires. Il s'est également engagé à relancer les responsables du groupe Véolia pour que les négociations reprennent.

Le 14 février, le Medef a appelé tous les chefs d'entreprise de l'île à sanctionner les salariés qui suivraient le mot d'ordre de grève générale. Déterminés, les militants ont prévu une mobilisation le 22 février devant le tribunal afin de dénoncer, une fois encore, les violences policières subies par nos camarades interpellés et le caractère colonial d'une justice aux ordres de l'État français.

D'après le site de l'USTKE

Plus d'infos sur www.ustke.org.

ALGÉRIE

L'INTERSYNDICALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE
MAINTIEN LA PRESSION

Les personnels de la fonction publique en Algérie ne semblent pas prêts à renoncer à un mouvement national qui s'installe dans la durée. En effet, après les journées de mobilisation observées successivement par le Cnapest les 12 et 13 janvier et les 12 syndicats autonomes le 15 du même mois, une autre grève vient d'avoir lieu à l'appel de sept autres syndicats. Suite à une journée de protestation réussie, il s'agissait, du 10 au 12 février, de trois jours de grève.

Ce mouvement, qui s'amplifie tant que les revendications des travailleurs du secteur public ne sont pas satisfaites et que les pouvoirs publics n'ouvrent pas les portes du dialogue, ne compte pas s'arrêter en si bon chemin...

Réunis dans le cadre de l'Intersyndicale autonome de la fonction publique (IAFP), sept syndicats* ont appelé les fonctionnaires à observer un arrêt de travail de trois jours avec un sit-in devant le palais du gouvernement. Cette action fut soutenue internationalement.

Cette grève, bien qu'organisée différemment de celle du 15 janvier initiée par l'alliance des 12 syndicats autonomes, vient en fait prolonger l'action par la généralisation du mécontentement. L'objectif des deux manifestations est de maintenir un mouvement de protestation permanent et de soumettre les pouvoirs publics à une pression constante jusqu'à ce qu'ils prennent en charge les revendications des fonctionnaires, afin d'éviter la montée en puissance de leur lutte. La nouvelle grille des salaires, entrée en vigueur depuis janvier 2008, et le statut général de la fonction publique, élaboré sans consultation des partenaires sociaux, ne répondent nullement aux attentes des fonctionnaires.

Le représentant du Cnapest, M. Lemdani, a affirmé que « le statut particulier contient des dispositions pénales qui répriment la dynamique syndicale, nombre de passages font référence à

des exclusions parce que la tutelle a souvenance des grèves de 2003 et 2004 ». À travers l'arsenal juridique en préparation et notamment l'article 19 du statut particulier, « le pouvoir s'autorise à recourir à la compression des effectifs ».

D'autre part, avec les hausses des produits de large consommation, le pouvoir d'achat des travailleurs est en chute libre, et l'augmentation des salaires, à elle seule, n'apporte rien au niveau de vie des fonctionnaires. De plus, le nouveau calcul de l'impôt sur le revenu global qui était de 8,5 % du salaire brut désavantagera les fonctionnaires moyens. Il sera désormais retenu de leur salaire une somme qui équivaut à 13,75 %. Le salaire diminuera donc au lieu d'augmenter.

Ainsi, l'IAFP revendique une nouvelle révision des salaires pour pouvoir faire face à cette inflation, la révision des statuts particuliers pour la reconnaissance des libertés syndicales mais aussi la titularisation des contractuels et des vacataires, l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et l'indemnisation des chômeurs.

« Seule l'épreuve de force pourrait faire entendre raison à ceux qui nous gouvernent », affirme le représentant du Cnapest. Mohamed Salem Sadali, secrétaire général du Satef (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation) pense que « le destin des travailleurs est en train de se jouer ces mois-ci ».

Les travailleurs de la fonction publique expriment leur ras-le-bol devant « la temporisation des pouvoirs publics à mettre en œuvre de réelles solutions capables de stopper la précarisation galopante de leur situation sociale » (Ali Lemdani).

M. Boukhetta, représentant du CLA, a déclaré que si les revendications de ces syndicats ne sont pas satisfaites, « nous sommes prêts à d'autres sacrifices ; car ce que nous avons accompli jusqu'à présent n'est qu'une once de ce que demande la base des travailleurs ». Rachid



Le soutien aux militants algériens s'organise à travers le monde. Ici à Madrid et Paris.

Malaoui, secrétaire général du Snapap, a indiqué que son organisation va faire campagne pour « la mise sur pied d'une structure publique indépendante qui aura pour mission d'évaluer le pouvoir d'achat. Le Snapap mènera également campagne pour l'institution d'une indemnité pour les chômeurs ».

Un autre mois qui s'annonce chaud en Algérie !

Maylis Secrétariat international de la FTE

* Il s'agit des syndicats suivants : le Conseil des lycées d'Algérie (CLA) ; le Conseil national des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) ; le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef) ; le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) ; le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) ; le Syndicat national des professeurs d'enseignement paramédical (SNPEPM) ; la Coordination des enseignants contractuels d'Alger (CECA).

COLOMBIE

MILITER ET RÉSISTER
POUR RESTER DIGNES

Photo : Yann Derails

Marco a 26 ans et vit à Bogotà, en Colombie. Il est un militant actif du mouvement libertaire de son pays. Exilé en Europe pour « raison de sécurité », il a fait le choix de revenir en Colombie parce que c'est là que sa lutte continue. Il revient sur les résistances sociales d'un pays en guerre.

Salud compañero. Peux-tu te présenter et présenter le mouvement libertaire colombien ?

Mon nom est Marco Sosa. Je suis membre du Centre d'études libertaires (CEL) et de la Cruz negra anarquista (CNA) de Bogotà. Le CEL est un espace autogéré, autofinancé et qui fait la jonction entre différents types de résistances, des militants libertaires et d'autres acteurs du mouvement social. Je suis aussi membre de la CNA, qui lutte pour l'abolition des prisons. Dans le contexte politique colombien, puisque nous sommes confrontés à un État paramilitaire qui assassine et viole en permanence les droits de

l'homme, la Cruz negra étend son activité à la lutte contre la répression et les assassinats politiques. Nous collaborons avec des organisations comme le syndicat Sinaltrainal et des collectifs anarchistes, marxistes ou maoïstes. Petit à petit, le mouvement libertaire colombien se structure, essentiellement à Bogotà, et devient donc une cible de la répression. Nous multiplions les contacts internationaux afin de sortir de l'isolement, en entretenant des relations régulières avec des organisations anarcho-syndicalistes européennes (CNT-F, CGT-E) et des collectifs de squatteurs.

Quelles sont les activités de la Cruz negra ?

La Cruz negra est surtout basée à Bogotà, où nous sommes environ 25 militants. Il y a aussi des collectifs à Medellín et Bucaramanga. Nous développons des projets d'accompagnement juridique et financier des prisonniers politiques. L'aspect humain, primordial quand on est en prison, se traduit par des visites et un soutien psychologique permanent afin que les camarades emprisonnés ne se sentent pas seuls.

Votre soutien se limite aux militants libertaires ou à tous les prisonniers politiques ?

Actuellement à Bogotà, il n'y a pas de militant anarchiste en prison. Mais notre soutien ne se limite pas aux libertaires. Nous étendons naturellement notre travail à tous les militants emprisonnés pour leur acte de résistance contre l'État colombien. À Medellín, la Cruz negra fait un travail spécifique avec les « sociaux », mais ailleurs, par manque de temps et de disponibilité, nous

faisons le choix politique d'axer notre attention sur les victimes inscrites dans une démarche militante et organisée.

Quelle est la réalité des prisons colombiennes et des conditions de détention ?

Il y a près de 72 000 prisonniers politiques, toutes tendances confondues, des guérilleros aux paramilitaires. Ceux d'extrême gauche, les plus nombreux, sont membres des groupes armés, Farc ou ELN. Les conditions de détention sont extrêmement dures, avec des affrontements violents entre prisonniers des différents bords. Les prisonniers guérilleros et paramilitaires sont généralement séparés, mais ça n'est pas toujours le cas. Les paramilitaires contrôlent le trafic de drogue, de nourriture et de prostitution avec la complicité des autorités pénitentiaires ; et bénéficient souvent de cellules individuelles et de conditions de détention plus souples. Ils se comportent en véritables chefs (*caciques*) des patios. Eux aussi sont soutenus par des organisations à l'extérieur des prisons.

Pourquoi as-tu dû quitter la Colombie ?

J'ai dû quitter le pays pendant six mois pour des raisons de sécurité. J'ai subi différentes tentatives d'attentats, et la police a tenté de m'emprisonner plusieurs fois. Pour rester vivant et échapper à la prison, j'ai dû partir précipitamment, en laissant derrière moi mes camarades, mes amis, ma famille. Cette situation d'exil forcé est très dure. J'ai choisi de revenir malgré les risques, mais d'autres camarades libertaires vivent depuis des années à l'étranger.

Interview par Jérémie et Niko STE 93

ARGENTINE

SIMECASTAGNE LE PATRON

Qu'est-ce que le syndicat Simeca et dans quelles conditions a-t-il été créé ?

Simeca signifie *Sindicato independiente de mensajeros y cadetes* ; c'est un syndicat qui regroupe les travailleurs coursiers et livreurs, quel que soit le produit livré et le moyen de locomotion (vélo, moto, à pied...). L'idée de se regrouper et de s'organiser pour améliorer nos conditions de travail et de salaire est apparue vers 1999, à l'occasion de rencontres informelles entre les travailleurs. Simeca a commencé à être connu du grand public grâce à la participation des livreurs à la révolte populaire de décembre 2001, et nous avons aujourd'hui des sections dans tout le pays.

Les camarades à l'origine de ce projet étaient tous très jeunes et sans aucune expérience de militantisme syndical ; ils avaient de toute façon une assez mauvaise image du syndicalisme traditionnel, considéré comme réformiste et bureaucratique. C'est pour cela que nous avons décidé de créer une organisation indépendante fondée sur les valeurs du mouvement ouvrier comme la solidarité de classe, l'action directe et l'autogestion interne.

Combien êtes-vous et quelles sont vos conditions de travail ?

Il y a environ 50 000 livreurs répartis dans toute l'Argentine. Comme les conditions de travail sont très dures, il y a beaucoup de jeunes et beaucoup de rotation. 80 % du travail n'est pas déclaré, le véhicule et l'essence ne sont pas fournis, nous faisons des journées de plus de dix heures, avec une pression constante qui se traduit par de nombreux accidents (huit morts par mois dans les accidents de la route).

Quel est votre statut officiel ?

Du point de vue juridique, un syndicat peut avoir deux statuts en Argentine : *la personalidad gremial* (*gremio* : « corporation »), qui permet à un syndicat de représenter l'ensemble des salariés ; et *la personalidad jurídica*, qui ne lui permet de représenter que ses seuls adhérents. Nous avons *la personalidad jurídica* et luttons actuellement pour obtenir *la personalidad gremial*.

Quelles sont vos relations actuelles avec la CTA ?

La CTA, *Central de trabajadores argentinos*, est un syndicat créé en 1992, en réaction au syndicalisme institutionnel. Malheureusement, ses



principes de départ se sont un peu altérés, et la CTA tend à s'institutionnaliser elle aussi. Cependant, malgré nos divergences, nous avons décidé pour des raisons stratégiques d'adhérer à la CTA, tout en préservant notre indépendance.

Quelles sont vos luttes actuellement ?

Du point de vue juridique, l'obtention de *la personalidad gremial*. Du point de vue politique, nous luttons pour l'obtention d'une convention collective régulant et définissant l'activité des *mensajeros*, la réduction de temps de travail, l'augmentation des salaires (le coût de la vie a beaucoup augmenté ces dernières années, mais les salaires restent misérables), la réintégration des camarades licenciés et la fin du travail au noir. Il y a eu en 2005 une grande campagne qui s'est soldée par la régularisation de milliers de travailleurs.

David et Anne Culture-Spectacle RP



Le groupe de travail Afrique du secrétariat international de la CNT vient de sortir le premier numéro de sa nouvelle lettre d'info, *Afrique sans chaînes*. Édité tous les deux mois et réalisé grâce aux témoignages de ses partenaires syndicaux et associatifs africains, ce bulletin se

veut donc un outil de lutte et peut servir à établir des liens, tisser des solidarités entre celles et ceux qui ne se résignent pas, au Nord comme au Sud, entre les Afriques.

Afrique sans chaînes est diffusé gratuitement en se connectant à l'adresse Internet suivante : <http://www.cnt-f.org/propagande/autre/asc/asc1.pdf>. Elle est destinée à être diffusée le plus largement possible. Si vous êtes intéressés pour être directement tenus au courant de la sortie de chaque numéro ainsi que des actions et mobilisations que nous menons, il suffit d'envoyer un mail à africa@cnt-f.org.

.....
Ahmed Nasser, un homme de 95 ans, est décédé à la prison de Settat. Il a été arrêté le 4 septembre dernier et condamné en appel à trois ans de prison ferme pour atteinte aux valeurs sacrées du royaume. Une honte pour le pouvoir de ce pays et pour la justice marocaine. Une occasion pour toutes et tous les démocrates de continuer le combat pour mettre fin à l'État de non-droit.

POLOGNE : FIN DE GRÈVE ILLIMITÉE DES MINEURS DE BUDRIK

Depuis le 13 décembre 2007, les 2 400 mineurs de la mine de charbon de Budrik étaient en lutte. Le mouvement avait commencé par une grève de la faim puis s'était transformé, dès le 17 décembre, en grève illimitée. Les travailleurs occupaient les niveaux situés entre 700 et 1 000 mètres de profondeur, par des équipes tournantes de plus de 300 mineurs. Ils demandaient l'alignement de leurs salaires sur le niveau de salaires des autres mineurs du pays du groupe de *Jastrzebska Spolka Weglowa* (société minière de Jastrzebie), au sein de laquelle la mine de Budrik doit être intégrée. Les mineurs de Budrik voulaient en effet être traités comme les autres salariés puisqu'ils ont les plus bas salaires de tout le secteur des mines de charbon de Pologne, et ce malgré une productivité du travail deux fois plus élevée. La direction de Budrik avait adopté dès le début une position dure. Elle se refusait à entamer des négociations, ne respectant pas en cela le code du travail polonais. Position dure de la direction qui ne faisait qu'augmenter la tension à l'encontre des travailleurs de la mine. Cela ne décourageait pas pour autant la détermination et la combativité ouvrière. Dans leur appel à la solidarité internationale, ceux-ci déclaraient : « Nous n'allons pas capituler, seules nos familles et nos enfants pourraient nous faire céder devant la menace du manque de moyens financiers pour vivre. » Ils ont tenu parole. Après 46 jours de grève, le 1^{er} février 2008, la direction ouvrait des négociations et acceptait une augmentation salariale de 10 % (soit 1 500 zlotys par mineur chaque mois). En même temps, elle acceptait la création d'une commission pour aligner les conditions de travail des mineurs de Budrik sur celles des autres mineurs du pays. Le Secrétariat international de la CNT, par l'intermédiaire de ses contacts polonais (CK-LA et Workers Initiative, qui tout au long de la lutte ont appuyé la grève), avait transmis son soutien international aux mineurs de Budrik. Et même si cette lutte leur laisse un goût amer (toutes leurs revendications n'ont pas été satisfaites), ils n'en gardent pas moins une certaine fierté. Celle d'avoir lutté pour leur dignité de travailleurs. Celle d'avoir arraché aux patrons de la mine des droits nouveaux.

Jérémy Berthuin SI de la CNT

CENTRAFRIQUE**Grève générale et néocolonialisme**

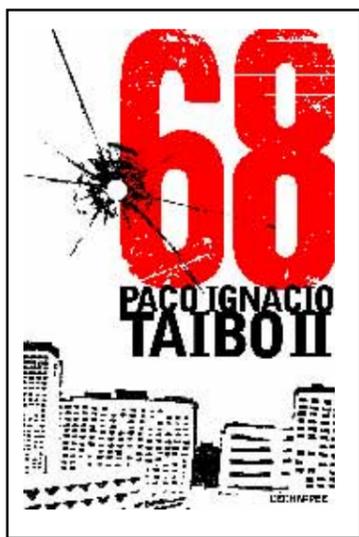
Depuis le 2 janvier, les fonctionnaires centrafricains sont en grève générale pour réclamer un arriéré de 36 mois de salaire. Dans le précédent CS, nous nous étions arrêtés au 19 janvier, lendemain de la démission du gouvernement et date du meeting central des syndicats. Depuis, loin de s'arrêter, la grève a continué. Le changement de gouvernement n'a rien changé, la seule proposition du nouveau Premier ministre étant de verser un mois de salaire, contre les quatre mois exigés par l'intersyndicale, pour envisager une reprise du travail et l'ouverture de négociations. De semaine en semaine, les assemblées de travailleurs reconduisent la grève et renforcent les piquets de grève. De l'aveu même des syndicalistes, le climat est lourd, le pouvoir en place ayant grandement peur à l'idée de voir les événements actuels du Tchad avoir des répercussions en Centrafrique. Preuve en est le soutien inconditionnel de François Bozizé à son homologue tchadien. Et la boucle ne serait pas bouclée si l'on ne parlait pas du rôle toujours aussi caricatural de l'État français qui n'hésite pas à intervenir directement dans les conflits de son pré carré. Au Tchad, c'est simple : soutien logistique et militaire à l'armée d'Idriss Déby. En Centrafrique, c'est plus discret mais tout aussi clair : le mercredi 23 janvier, donc en pleine grève des fonctionnaires, « la coopération militaire française » a remis aux Forces armées centrafricaines (Faca), un lot de matériel composé

de 18 véhicules de type Santana, d'un véhicule remorque, d'équipements informatiques, de postes, stations de radio et d'effets vestimentaires d'une valeur globale de 532 millions francs CFA » (source Panapress). Anecdote ? Pas vraiment quand on sait que la veille, Bozizé « invitait les forces de défense et de sécurité ainsi que les forces vives de la nation à s'organiser pour faire échec aux actions concertées des syndicats et des partis politiques d'opposition, se disant prêt à faire usage des pouvoirs exceptionnels que lui confère la Constitution, quoi que cela puisse lui en coûter. » « Le droit syndical existe, mais il ne faut pas dépasser les bornes, il ne faut pas se mettre hors-la-loi ! » a encore affirmé Bozizé, qui a promis que des dispositions logistiques seraient prises pour permettre aux non-grévistes d'aller à leur lieu de travail (source Acap).

Envers et contre tout, la grève continue : déjà presque deux mois d'une lutte exemplaire contre un État sourd et menaçant soutenu par un néocolonialisme français toujours aussi pyromane. Notre soutien est plus que jamais nécessaire, pour les droits des travailleurs et pour que l'État français cesse d'être l'ami fidèle des régimes dictatoriaux africains qu'il a mis en place.

Groupe de travail Afrique SI CNT

* La France appuie l'armée centrafricaine depuis l'arrivée au pouvoir du général Bozizé en 2003 : présence d'un détachement militaire à 90 km au nord-ouest de Bangui, formation des gendarmes et militaires, don en matériel, etc.



Un 68 à la mexicaine

1968. À Mexico comme ailleurs, la jeunesse enrage parce qu'elle étouffe sous le poids des règles du Vieux Monde. Mais qui est au courant de ce qui s'est passé en 1968 à Mexico ? Certes, on a bien entendu parler des JO où Tommie Smith et John Carlos levèrent le poing sur le podium pour protester contre la ségrégation dont sont victimes les Noirs Américains aux États-Unis ; on sait aussi qu'il y eut, dix jours plus tôt, un énorme massacre d'étudiants, qui fait encore tâche, dont on a entendu parler ici ou là. Ce que l'on connaît moins, c'est le gigantesque mouvement étudiant – tant par le nombre de ses participants que par ses formes d'organisations – qui le précédait et que le gouvernement brisa là, JO oblige. Paco Ignacio Taibo II, immense écrivain mexicain, auteur de polars comme *Ombres de l'ombre* et *À quatre mains*, de biographies (le Che ou Pancho Villa), et aussi historien ou journaliste, a vécu ce mouvement de l'intérieur. Il a pris des notes pour un futur roman, lequel ne verra jamais le jour, le souvenir étant trop vif. Il se force la main en 1991 pour « rédiger » ces notes, et proposer ainsi au lecteur une vision totalement subjective d'un morceau méconnu d'histoire sociale, un court récit d'une lutte vécue de l'intérieur. De surcroît, cette parution en français contrebalance le – certes légitime – poids du Mai 68 parisien dont, assurément, nous n'avons pas fini d'entendre parler.

68, Paco Ignacio Taibo II, L'Échappée

LA SOLIDARITÉ EST UNE RÉSISTANCE

Le Musée de la Résistance nationale, situé à Champigny-sur-Marne, accueille une exposition jusqu'à fin mars sur le thème des solidarités envers les personnes pourchassées et persécutées pendant l'Occupation entre 1940 et 1944. Xavier, archiviste au musée, nous en parle.

Comment montez-vous vos expositions ?

Les pièces présentées proviennent de donations diverses effectuées depuis plus de quarante ans. Parfois nous choisissons des acquisitions récentes quand elles correspondent à la thématique. Les expositions amènent souvent d'autres acquisitions venant de visiteurs s'apercevant qu'ils possèdent dans leur famille des pièces exceptionnelles pour l'avancée des recherches.

Sous l'Occupation, qui était solidaire et qu'est-ce qu'on risquait à l'être ?

Il y a des réseaux spécialisés dans la solidarité et des destins individuels, comme ces familles



Avion Lysander servant à rapatrier des alliés en Angleterre.

qui sauvent des enfants juifs... La population est au courant des mesures de répression auxquelles elle s'expose en protégeant une personne persécutée. Les archives le montrent. La presse collaborationniste rappelle les mesures très sévères prises à l'encontre de ceux qui osent protéger une personne recherchée. Elle se fait l'écho du pouvoir qui propose par exemple des contributions financières ou la libération d'un prisonnier de guerre contre toute information visant à dénoncer un résistant.

Dans l'exposition temporaire, nous montrons un avis allemand menaçant d'exécution toute personne qui protégerait un aviateur allié. Être solidaire pouvait entraîner l'incarcération puis l'exécution ou la déportation.

Qui étaient les personnes persécutées ?

Elles se comptent par centaines de milliers pendant l'Occupation. Il y a les soldats en fuite, les prisonniers de guerre. Certains parviennent à

s'échapper des camps provisoires en France ou, par la suite, des stalags en Allemagne. La solidarité consistait à les mettre en contact avec les organisations de résistance, avec la France libre, ou les aider à rejoindre un maquis.

On a aussi les opposants politiques, les syndicalistes, les communistes... toutes les personnes actives pendant le Front populaire et qui sont fichées. Nous possédons, au centre d'archives de notre musée, les fichiers des commissariats d'Ivry et de Vitry à travers lesquels on constate que certains militants sont fichés dès les grèves du Front populaire. Les fichiers sont ensuite réactualisés par la police française jusqu'à la Libération.

Parmi les personnes persécutées, on compte bien sûr des résistants, aux parcours et aux opinions très hétéroclites. Ils font parfois partie des opposants politiques.

Il y a également les étrangers, présentés comme les ennemis de la nation. L'État français procède à l'annulation de toutes les naturalisations depuis 1927. Il mène avec l'occupant des campagnes de propagande qui visent à faire passer les étrangers pour des personnes nuisibles, à l'origine de tous les maux de la société. On va donc les interner, les déporter. C'est notamment le sort des Tziganes qui subissent une lourde répression.

Les Juifs sont soumis quant à eux à des lois et des mesures spécifiques d'exclusion et de marginalisation. On présente dans l'exposition temporaire un ensemble de médailles ayant appartenu à Jacques Cling, combattant de la Grande Guerre. Le jour où il reçoit l'ordre de mettre sur la devanture de son magasin « entreprise juive », il décide aussitôt d'aligner ses décorations de la guerre de 14-18. Jacques Cling décéda en déportation. Des familles entières vont être décimées...

Les Juifs sont désignés par la propagande comme des personnes pouvant porter atteinte à la sûreté de l'État, en lien avec les forces bolcheviques, maçonniques... L'État français et l'Allemagne, en montant l'exposition « Les Juifs et la France », essaient de faire des typologies pour reconnaître les Juifs afin que la population puisse facilement les dénoncer. Pendant l'Occupation, cette exposition a été largement relayée par la propagande de l'époque.

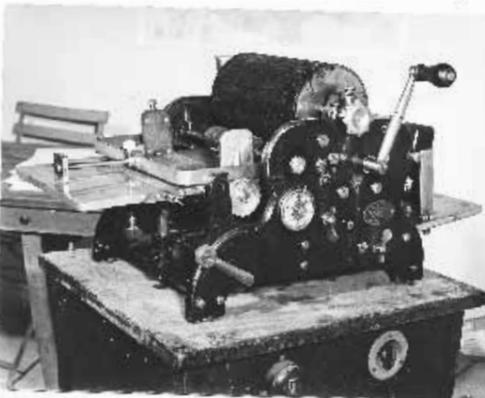
Il y a aussi ceux qui voulaient échapper au STO ?

Après l'échec de la relève pour pallier le manque de main-d'œuvre en Allemagne, Fritz Sauckel, chargé du dispositif de sélection des travailleurs des pays occupés vers l'Allemagne, veut imposer un nouveau dispositif. Laval met alors en place le Service du travail obligatoire (STO), touchant certaines classes d'âge qui vont devoir obligatoirement aller travailler en Allemagne. Rapidement, un nombre important de jeunes vont refu-



Fausse carte d'identité fabriquée à Nice et recto d'un tract de la Résistance.

ser de partir et beaucoup rejoindront les maquis. Ces réfractaires sont traqués sans relâche par les polices allemandes et françaises ainsi que par la Milice afin d'atteindre les effectifs prévus. Certains jeunes se réfugient chez des cousins, des connaissances. Ceux qui les cachent prennent des risques en toute connaissance de cause. Pour échapper aux contrôles, on pouvait dissimuler son âge par l'intermédiaire de faux papiers. Parmi les pièces que nous exposons, il y a une série de faux tampons réalisés dans la Drôme par Monsieur Robert. Ce résistant a réussi à sauver des centaines de jeunes du Front patriotique des jeunes (FPJ) dans la zone Sud. Ces tampons sont accompagnés d'ex-



Ronéo servant à imprimer les tracts clandestins.

plications sur leurs conditions de réalisation. Les faux tampons permettent de faire un laissez-passer, une carte de travail, une carte d'identité... Pour mieux camoufler son identité à la police, on pouvait par exemple utiliser des états civils de communes qui avaient subi des bombardements et où les archives avaient disparu. La ruse et une certaine inconscience en ont sauvé plus d'un.

Interview par David Culture-Spectacle RP

SERGE UTGÉ ROYO TOUJOURS EN TOURNÉE !

À la suite de la sortie de son CD *Contrechants de ma mémoire, volume 3, La Commune n'est pas morte*, à la fin de l'année dernière, il a enchaîné les concerts aux quatre coins du pays, voire hors les frontières. Si vous voulez le croiser sur scène, toujours aussi bien entouré par ses accompagnateurs coutumiers, voici quelques dates et lieux :

- le 13 mars à Charleroi (Belgique) ;
- le 15 mars à Poitiers ;
- le 18 mars à Clermont-Ferrand ;
- le 20 mars à Montluçon ;
- le 26 avril à Bony (02) ;
- le 1^{er} Mai à Paris, au Trianon ;
- le 22 mai à ParisV-Sorbonne.

Réservations dans les points de vente habituels, ainsi qu'au 01 43 87 97 13 ou au 01 43 52 20 40.

LILI, UNE HISTOIRE SANS FIN, OU LA VIE ORDINAIRE DES SANS-PAPIERS EN FRANCE



« C'est l'histoire d'une famille qui cherche un coin de terre pour vivre paisiblement, mais qui se retrouve hors-la-loi parce qu'elle n'a pas l'autorisation officielle de rester sur le sol français ». C'est par ces mots que l'on peut simplement présenter l'histoire narrée dans cet album édité par les éditions CNT RP. Livre pour enfants, par les enfants, mais également livre à mettre entre les mains des adultes, parce que l'histoire des sans-papiers est une histoire qui s'écrit malheureusement au quotidien, à côté de chez nous, dans la peur des rafles et le traumatisme des expulsions. Il n'y a pas besoin d'attendre le CM2 pour que les enfants retiennent le nom de leurs camarades de classe expulsés !

Lili, une histoire sans fin, Mpl Aiello, éditions CNT-R, 12 € (frais de port en sus). Écrire aux éditions, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris.

3 500 « NOUVELLES » IMAGES DE LA GUERRE D'ESPAGNE

Rocambolesque histoire que celle de ces 127 négatifs, soit 3 500 clichés pris par Robert Capa, Gerda Taro, sa compagne, et David Seymour dit « Chim » sur les fronts d'Aragon et de Castille. Capa avait confié les trois boîtes de négatifs à son assistant, Imre Weisz, en 1939 avant de fuir vers les États-Unis. Elles sont ensuite passées dans les bagages d'un consul mexicain pour être retrouvées en 2001, à Mexico, et confiées à Cornell Capa, frère du photographe, qui dirige l'International Center of Photography de New York. Elles ont rejoint le fonds de la prestigieuse coopérative de photographes, Magnum, dont les trois photographes étaient membres pendant la guerre d'Espagne. Il y a fort à parier que les expos et bouquins ne devraient pas tarder à nous présenter ces « nouvelles » du front. À suivre...



Les Molards, groupe de punk rock alternatif de Montpellier, devraient pour l'année 2008 reprendre la route et balancer un nouvel album après une année d'écriture. 2008 sera donc l'occasion de les (re)découvrir et d'apprécier leur chansons militantes aux textes bien souvent intéressants. Ils n'hésitent pas à aborder des thèmes peu courants en musique et sont vivement recommandés sur scène. Surveillez l'annonce de leurs dates de concerts sur leur site : www.lesmolards.propagande.org

AVONS-NOUS PEUR DE LA LIBERTÉ ?

Depuis une vingtaine d'années, nous vivons un accroissement des moyens de contrôle et des restrictions imposées aux libertés individuelles et collectives. Ces atteintes aux libertés rencontrent un assentiment grandissant d'une large partie de la population.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Même s'il ne date pas d'hier, le contrôle n'a pas toujours été aussi présent dans nos sociétés. Il a fallu un travail constant de la part de l'État pour l'imposer au peuple. En février 1789, une loi instaure un passeport intérieur en France. Un temps arrêté par la Révolution, le contrôle

(police), Judex (gendarmerie), Eloi (étrangers), base élèves (élèves du primaire), Sconet (élèves du secondaire)... la liste est longue et n'arrête pas de s'agrandir. Ces fichiers s'accompagnent de la vidéosurveillance et du mouchardage électronique (localisation en temps réel des portables, suivi des paiements par carte bancaire, traçage sur Internet).

Où en sommes-nous ?

L'État a décidé d'étendre son contrôle grâce à l'intimité biologique de chacun via le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques). À l'origine, ce fichier était destiné à l'identification des auteurs de crimes et délits sexuels commis sur des mineurs de moins de 15 ans. Il est voté le 15 novembre 2001 : c'est la LSQ, loi sur la sécurité quotidienne, du gouvernement Jospin. Les attentats du 11 septembre surviennent : la loi étend son champ d'application aux crimes graves aux personnes (crimes contre l'humanité, tortures, homicides volontaires, proxénétisme, etc.). Vient la LSI, loi sur la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy, qui va l'étendre à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteinte aux personnes et aux biens (vols, extorsions, dégradations, usage de stupéfiants, etc.) et prévoit la conservation (quarante ans) des empreintes génétiques non seulement des condamnés, mais également des suspects et des témoins. Avec la LSI, pour tous les délits et crimes concernés, la présomption de culpabilité suffit pour le fichage. Un exemple : selon des instructions hiérarchiques, le procureur de la République de Créteil a demandé aux services de police du Val-de-Marne de convoquer tous les enfants âgés de plus de 13 ans, condamnés depuis le 1^{er} octobre 2004, afin de recueillir leur ADN. Ce fichage est désormais utilisé comme outil de pression sur les populations « déviantes » : anti-CPE, faucheurs d'OGM, militants anti-pub, syndicalistes, teufeurs...

Où allons-nous ?

Depuis sa création, le nombre d'empreintes génétiques fichées n'a cessé d'augmenter malgré le coût élevé du prélèvement et du décryptage. Celui-ci diminuant peu à peu, il ne sera plus un obstacle à la généralisation du FNAEG. Il est probable que demain le fichage ADN s'étende à toute la population. Parallèlement, les rapports sur la prévention de la délinquance parlent d'hérédité génétique dans les troubles comportementaux jugés délinquants...

Le fichage génétique s'accompagne de nombreuses autres mesures liberticides : vidéosurveillance, croisement des fichiers inter-administration, nouveaux fichiers centralisés, cartes à puce lisibles à distance, carte unique obligatoire pour tous (sécurité sociale, carte d'identité, permis de conduire, etc.), introduction de données biométriques sur ces cartes (empreintes digitales, contour de la paume de la main, fond de l'œil, etc.).

À qui profite le crime ?

Dans une société policée comme la nôtre, il est légitime de se demander à quoi peut bien servir un tel contrôle. Les possédants savent que plus ils accaparent les richesses, plus ils forcent une partie toujours grandissante d'entre nous à vivre dans un état proche de la misère (matérielle). Ils sont donc parfaitement capables de concevoir que cet état de fait s'accompagnera certainement, voire obligatoirement, de révoltes légitimes. Ils préfèrent alors se donner les moyens de contrer ces jacqueries avant même qu'elles n'aient lieu. Il ne faut pas oublier non plus que toute institution génère ses mécanismes et réflexes propres, l'autorégulation. C'est donc tout naturellement en suivant cette logique que les organismes chargés de nous surveiller n'ont de cesse de croître.

Allons-nous nous baisser les bras ?

De nombreuses libertés nous ont déjà été retirées et, ce qui est plus grave, nous nous sommes accoutumés à cet état de fait. Plus l'État et les possédants se dotent de moyens de surveillance généralisée de la population et plus il devient difficile de contester ce système. Mais c'est à nous d'affirmer haut et fort qu'une société où l'on est en sécurité n'est pas une société où les individus sont hypercontrôlés, mais une société juste, gérée par tous pour le bien et l'épanouissement de tous dans la diversité et non pour le profit d'une minorité.

Franck Antoine  CNT éducation 34

Source : collectif Refus ADN et le site Internet www.piecesetmaind'oeuvre.com.

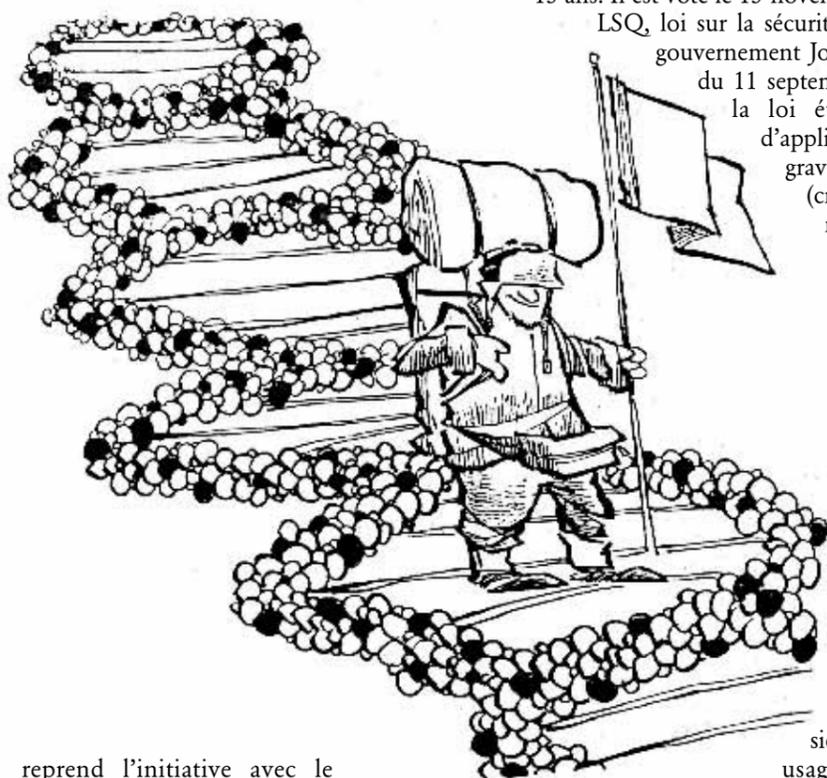


FREINET

Freinet : militant politique et pédagogue, ou les deux intimement liés. Après son aventure dans la norme du ministère de l'Instruction publique, ses démêlés avec la hiérarchie, Célestin Freinet abandonne son statut de fonctionnaire et crée à Vence une école différente, hors de l'institution. Elle hébergera des enfants de républicains espagnols ou des Juifs allemands persécutés par les nazis. Après la Seconde Guerre mondiale, Freinet se trouve en butte aux calomnies du parti communiste, qu'il quitte en 1948. Son école et les outils pédagogiques mis au point constitueront l'épine dorsale autour de laquelle se construira un mouvement pédagogique qui a essaimé en France et sur toute la planète.

Cette pédagogie s'exerce dans la confiance, avec une réelle prise en charge par les enfants de leur mode de vie et de leur travail. Elle sous-entend une transformation des relations maîtres-élèves. Les enfants sont dans des situations réelles de construction des savoirs, dans le respect mutuel des différences. Chacun s'enrichit avec, par les autres. La solidarité et la coopération sont mises en avant plutôt que la compétition, le chacun contre tous. Une école émancipatrice. Elle ne peut se concevoir sans penser une société différente, de liberté, d'égalité et d'autogestion. Un idéal que nous ne pouvons renier, tant les fondements mêmes de cette pédagogie sont proches de nos propres projets de société. Une école nouvelle pour un autre futur... et réciproquement ?

La CNT Educ 92 organise une projection-débat sur Freinet et sa pédagogie le 15 mars à 20 h 30 au 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.



repréprend l'initiative avec le livret ouvrier, qui vise à surveiller les déplacements des classes populaires. En 1912, les nomades se voient contraints au port d'un carnet anthropométrique. En 1914, le passeport devient obligatoire pour les étrangers. En 1921, la préfecture de Police de Paris lance une carte d'identité des Français, après celle des étrangers en 1917. En 1935, elle est étendue à tout le territoire, puis devient obligatoire pour tous les Français âgés d'au moins 16 ans en... octobre 1940. Elle s'accompagne de la création du numéro d'inscription au répertoire (actuel numéro de sécurité sociale) qui permet d'identifier chaque individu. Depuis, ce numéro facilite le recoupement des nombreux fichiers créés ultérieurement : Stic

LE COMBAT SYNDICALISTE

Directeur de la publication
 Jean-Luc Roubier
 CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
 CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles,
 75020 Paris

Administration
cs-administration@cnt-f.org
 CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire,
 31500 Toulouse

Abonnements
 Voir le coupon ci-contre

Impression sur papier recyclé
 Imprimerie 34
 8 rue de Bagnolet, 31500 Toulouse

La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du *Combat syndicaliste* sont effectués par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.

LA RÉDACTION

Le prochain numéro du *Combat syndicaliste* sortira aux alentours du 5 avril.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de :
 30 € (soutien),
 22 € (standard),
 à partir du numéro :
 Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av de la Gloire, 31500 Toulouse.*

➔ ABONNEMENT 3 NUMÉROS GRATUITS

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors remplissez le bon ci-dessus et cochez cette case.

Offres d'abonnement valables en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. Offre gratuite valable une seule fois par personne (même nom, adresse).

TOUS LES JOURS A COTE DE CHEZ NOUS. QUE FAISONS-NOUS ?



association autorisée à être présente dans le centre de rétention. Un bénévole l'écoute et l'avertit : c'est sérieux, il peut vraiment être renvoyé en Algérie, très vite.

H-39, Boubaker appelle un ami. Le centre de rétention - c'est la loi - n'est pas une prison. On peut recevoir des visites à condition que les visiteurs aient le temps d'attendre plusieurs heures pour entrer. Ali prendra le temps, deux fois par jour, tous les jours. La première fois, Boubaker lui dit : « Va au bar, c'est là que sont mes amis. »

H-35, il est 22 heures, Ali parle à Vladimir qui appelle Boubaker. Il a un téléphone portable à cours de batterie, et pas droit à du papier ni à un crayon. Boubaker plein de colère rentrée. Déjà presque plus là. Si ses amis ne se bougent pas, il sera bientôt ailleurs. Par texto, il reçoit le numéro d'un avocat et des encouragements.

H-24, mardi matin, tous les amis sont présents. Il y a urgence. Il faut tisser un lien entre Boubaker et l'extérieur, contacter la Cimade à l'intérieur. Lali et Tim téléphonent aux amis. Numéro trouvé et composé, le bénévole au bout du fil voit, hasard heureux, Boubaker qui entre au même moment dans son bureau. Le contact est établi. Le bénévole explique aux amis la liste des pièces à rassembler. Il faut d'abord l'acte de mariage. Boubaker l'a perdu. Pour en obtenir un autre, il doit se présenter en personne à la mairie mais il ne peut pas. Il peut aussi faire une procuration à un ami et l'accompagner d'une photocopie de sa pièce d'identité. Oui mais voilà, il n'a pas de papiers. Il est 14 heures. La mairie ferme à 17 heures. Chacun de leur côté, Antoine et Ali se démènent. Le premier appelle les élus qu'il connaît jusqu'à obtenir l'assurance que l'acte sera quand même donné. Ali fait la queue au guichet. Quand son tour arrive, le papier est prêt. Il est transmis à la Cimade qui peut enfin (**H-15**) présenter un recours contre l'APRF. Boubaker est marié à une Française mais a reconnu ne plus vivre avec elle. Il a 40 ans et pas d'enfants. Le dossier se présente très mal. Les amis se sentent impuissants. Et pourtant on ne lâchera pas l'affaire.

Tribunal n°1. Mercredi, l'avocate compte demander la remise en liberté de Boubaker. Ce serait bien si les amis pouvaient venir pour prouver ses attaches en France. À

13 heures, Boubaker appelle : il est déjà dans un fourgon et arrivera au tribunal à tout casser dans une demi-heure. Dans ces affaires-là, ni les juges ni les greffiers n'aiment la publicité, alors si on peut l'éviter... Huit amis sont venus en urgence. Sur les lieux, Boubaker apprend que les policiers l'ont contrôlé parce qu'il avait traversé la place en dehors d'un passage clouté, motif très courant pour arrêter des sans-papiers... L'avocate attaque : ce contrôle-là était « discriminatoire » (l'homme blanc à proximité de Boubaker n'a pas eu à montrer ses papiers), « bâclé » (il n'est pas prouvé que Boubaker était à plus de 50 m du passage clouté) et les droits de la défense ont été bafoués quand Boubaker a été auditionné avant signification de sa garde à vue. Comme tout cela ne figure pas sur les procès-verbaux, le juge des libertés considère que c'est « parole contre parole » : il choisit celle des policiers.

Tribunal n°2. Le rendez-vous est fixé à jeudi 13 heures au tribunal administratif (TA) pour tenter de faire casser l'APRF. D'ici là, il faut trouver des papiers prouvant que Boubaker a des attaches en France. Tim cherche à obtenir des quittances de loyer pour la chambre d'hôtel que loue Boubaker. Le propriétaire est un marchand de sommeil et refuse. Laura cherche la femme de Boubaker : elle ne viendra pas. Ali trouve un papier, un seul, que l'avocate pourra utiliser. C'est tendu. Il faudra du monde.

Jeu, 13 heures. Au tribunal, les amis se retrouvent. Ils ne sont plus huit mais 12 puis 30 et bientôt 45. Il y a les clients du bar, ceux qui ont sympathisé avec Boubaker, ceux qui ont passé des soirées à discuter avec lui de pays, de musique, ceux à qui il a rendu service ou encore ceux qui aiment ses chants kabyles et ses solos de guitare, les soirs de fêtes et les soirs de peine. On est là toutes générations confondues, hommes et femmes, étudiants, cadres et chômeurs, joueurs alternatifs et fonctionnaires concernés. Avec la peur au ventre, les larmes aux yeux et le sourire de soutien. Première victoire : l'avocate pourra s'appuyer sur notre présence. Boubaker a une vie en France, des amis et des voisins prêts à se déplacer pour lui. Il a même une promesse d'embauche, signée il y a huit mois par un ami du bar. L'avocate montre le papier et l'ami. Boubaker n'est pas

qu'un sans-papiers : c'est un humain « intégré », une personnalité dans son quartier. L'avocate sait aussi se servir des failles du dossier. Elle tourne en dérision le motif de l'arrestation : traverser en dehors des clous... « C'est très grave », ironise le président du tribunal. Deuxième victoire. Boubaker est un homme honnête, poursuit l'avocate : il ne vit plus avec sa femme et l'a dit aux policiers. Pour l'accusation, Boubaker est un délinquant qui travaille au noir puisqu'il n'a pas de feuille de paie. Oui Boubaker travaille au noir, mais s'il avait des feuilles de paie, on l'inculperait d'usurpation d'identité. « On ne peut pas demander tout et son contraire à une personne », remarque l'avocate. Reste à brandir le seul papier d'identité dont Boubaker dispose. Il y a quelques années, il a perdu son passeport, et la préfecture lui a délivré un récépissé assorti d'une phrase très officielle : « Document valant titre provisoire de séjour. » Boubaker est entré légalement en France, on aurait dû lui signifier une nouvelle obligation de quitter le territoire et attendre un mois avant l'APRF. La jurisprudence est formelle, et le TA est sourcilieux sur la jurisprudence. Alors l'avocat de la préfecture de Police reconnaît que l'acte a été rédigé sur une base fautive et demande d'en changer la formulation a posteriori, ce que bien sûr l'avocate réfute formellement. L'audience est terminée. Les 45 amis se lèvent en même temps et vident la salle. Sur le parquet, 90 pieds qui marchent. Il y avait vraiment du monde pour Boubaker.

Jeu, 17 heures, quelques amis sont encore là. Le président du tribunal lit ses huit délibérés à toute vitesse. Est-on sûr d'avoir compris ? L'APRF de Boubaker est cassé et Boubaker est libre, tout de suite. Le soulagement, la joie, la fête... Pas pour tout le monde. Sur les huit sans-papiers comparissant ce jour-là, deux seulement ont été libérés. Les deux qui avaient des amis ou de la famille à même de leur choisir un avocat. Les autres n'avaient qu'un avoué commis d'office qui n'avait eu que quelques heures pour monter un dossier. Parmi eux un Tchétchène, un homme renvoyé dans un pays où sa vie est en danger.

Un ami peut disparaître du jour au lendemain. Sans l'avoir voulu et sans être mort non plus. Et vous pouvez mettre vingt heures à l'apprendre.

Un ami peut réapparaître du jour au lendemain parce que c'est un homme bien, qu'il a des amis et des amis d'amis...

Boubaker a disparu une nuit parce qu'il traversait la place de la Nation à proximité d'une voiture de police. Il n'était pas seul mais c'est à lui, brun aux yeux marron et au teint bistre, que les policiers ont demandé ses papiers. Il n'en avait pas mais, fier de son nom, il l'a donné et l'ordinateur policier a parlé : Boubaker, sans-papiers, avait déjà l'obligation de quitter le territoire.

Cette nuit-là, dans un bureau du commissariat, les policiers lui demandent de se déshabiller. Fouille au corps, humiliation gratuite. C'est avant même de lui signifier sa garde à vue qu'ils l'ont auditionné. Boubaker n'a pas honte de sa vie : il est ici depuis neuf ans, marié à une Française mais séparé, comme tant d'autres couples... Boubaker se dit qu'il a peut-être des droits. Il demande un avocat. Les policiers lui en promettent un, plus tard. Boubaker refuse de signer le PV d'audition. Tant pis. Nuit en cellule, mal de tête et pas le droit de fumer. Lorsqu'au matin Boubaker demande un médecin, les policiers lui proposent un marché : si on t'autorise une cigarette, tu renonces au médecin ? Boubaker finit par accepter. Il a vraiment besoin de fumer : on lui a appris qu'il était frappé par un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF). Il a quarante-huit heures pour faire appel.

H-42, il est 15 heures. Boubaker arrive menotté au centre de rétention de Vincennes. Découverte du bureau de la Cimade, seule